

---

# Engagements sur lesquels vous pouvez compter

Rapport d'étape 2012 sur la mise en œuvre de la Déclaration de Maya

---



# Table des matières

<b>Préface</b>	<b>1</b>
<b>La Déclaration de Maya</b> Point de basculement pour l'inclusion financière ?	<b>2</b>
<b>Aperçu des engagements nationaux</b> En donner plus	<b>6</b>
<b>Rapports nationaux sur les progrès</b> Du Bangladesh et du Brésil au Pérou et à l'Ouganda	<b>10</b>
<b>Aller de l'avant</b> Initiatives de l'AFI pour accélérer les progrès	<b>38</b>
<b>Engagez-vous</b> La Déclaration de Maya sur l'Inclusion financière de l'AFI	<b>40</b>

## Préface

Il y a un an lors du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière 2011 de l'Alliance pour l'inclusion financière à Riviera Maya, au Mexique, les banques centrales et d'autres organes politiques des pays en développement et émergents ont pris une décision sans précédent. Ils ont déclaré qu'ils voulaient publiquement prendre des engagements mesurables pour accroître l'inclusion financière dans leurs pays.

Cette décision a reflété non seulement la confiance des membres de l'AFI pour obtenir des résultats tangibles, mais aussi la volonté de maîtriser leur propre destin. L'une des caractéristiques de la Déclaration de Maya, comme on le sait maintenant, c'est que chacun des pays fixe ses propres objectifs selon les quatre grands domaines d'action qui se sont avérés capables d'accroître l'inclusion financière.

Soutenue par plus de 80 pays en développement et émergents, la Déclaration de Maya est la première série mondiale d'engagements mesurables pour accroître l'inclusion financière.

Seulement 12 mois après la signature de la déclaration, le nombre de pays ayant pris des engagements concrets est passé des 17 premiers signataires à environ trente. De nombreux autres membres de l'AFI devraient prochainement prendre des engagements mesurables.

Chaque année, l'AFI signalera les progrès accomplis par ses pays dans la réalisation de leurs engagements. Ce rapport d'étape sur la mise en œuvre de la Déclaration de Maya est le premier de ces rapports. La Déclaration de Maya est encore à ses débuts et des rapports plus robustes et détaillés seront nécessaires au fur et à mesure qu'elle évolue et les pays continuent à travailler pour faire avancer leurs engagements. A l'heure actuelle, le point le plus important est que les engagements concrets pris en vertu de la Déclaration ont déclenché un élan vers des progrès significatifs et mesurables en matière d'inclusion financière - de réelles améliorations sur lesquelles nous pouvons compter.



Professeur Njuguna Ndung'u  
Gouverneur, Banque centrale du Kenya  
Président, Comité directeur de l'AFI



Alfred Hannig  
Directeur exécutif  
Alliance pour l'inclusion financière

## La Déclaration de Maya

# Point de basculement pour l'inclusion financière ?

La Déclaration de Maya n'est non seulement un point tournant pour l'inclusion financière - il pourrait aussi être un point de basculement qui permet d'accélérer la croissance économique mondiale pour le bénéfice de tous et de créer un nouveau paradigme dans la coopération internationale.

Il ne s'agit pas de simples aspirations ; elles deviennent rapidement réelles. Créée et approuvée par le réseau de l'AFI lors du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière 2011 à Riviera Maya, au Mexique, la Déclaration de Maya a déjà déclenché une série d'actions concrètes de la part de 30 pays, et a été identifiée comme un élément clé dans la promotion de l'inclusion financière au niveau mondial lors du dernier Sommet des dirigeants du G20 à Los Cabos, au Mexique, en juin 2012.

L'objectif de la Déclaration de Maya n'est pas nouveau. Son objectif principal est de fournir des services financiers formels à 2,5 milliards des adultes non bancarisés dans le monde. Depuis près d'un siècle, de nombreux pays ont essayé d'accroître l'inclusion financière, bien qu'à plus petites échelles nationales et avec des degrés variables de succès. Toutefois, la Déclaration de Maya est la première série mondiale et mesurable des engagements pris par les pays en développement et émergents pour accroître l'inclusion financière. Collectivement, les membres de l'AFI qui l'ont initialement approuvée représentent plus de 75% de la population non bancarisée dans le monde.

**TROIS PRINCIPAUX INGREDIENTS DU SUCCES :** bien que les déclarations internationales soient courantes et traduisent rarement leurs paroles en actions concrètes, la Déclaration a trois caractéristiques principales qui se sont avérées capables de créer des impacts significatifs et tangibles :

- **les engagements mesurables dans quatre domaines clés :** un des aspects les plus importants de la Déclaration de Maya est que les pays sont censés prendre des engagements mesurables, ayant une obligation publique dans quatre principaux domaines d'action qui ont fait preuve d'accroître l'inclusion financière. Ces quatre domaines, qui sont conformes aux principes de l'inclusion financière novatrice du G20, comprennent les politiques et la réglementation des services financiers via téléphones mobiles, les cadres réglementaires proportionnés, la protection et l'éducation des consommateurs et la collecte des données. Jusqu'à présent, les banques centrales, les ministères des finances et les superviseurs du secteur financier provenant de 30 pays ont pris des engagements spécifiques, et bien de nombreux autres devraient prochainement annoncer des objectifs. Chaque année, l'AFI fera rapport sur les progrès réalisés, veillant à la responsabilisation publique.

- **le droit à l'autodétermination :** de façon critique, la Déclaration de Maya reconnaît que chaque pays est différent et que les objectifs et les solutions descendants imposés de l'extérieur fonctionnent rarement. Par conséquent, chaque pays a la liberté de déterminer ses propres objectifs ascendants sous chacun des quatre domaines politiques prioritaires en fonction de ses circonstances particulières et priorités politiques.
- **une approche collaborative basée sur de nouvelles formes de coopération :** la Déclaration de Maya s'appuie sur les forces collectives de ses signataires de deux manières principales. D'abord, elle engage les pays à partager leurs points de vue sur l'inclusion financière à travers la plate-forme de partage des connaissances entre pairs de l'AFI. Cette coopération dite « polylatérale » est essentielle car un grand nombre des avancées les plus novatrices en matière d'inclusion financière sont venues des pays en développement et émergents. Deuxièmement, la Déclaration de Maya favorise et promeut de nouvelles formes de coopération, telles que les partenariats avec le secteur privé, faisant écho à des appels similaires au changement faits lors du 4e Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan, en Corée du Sud.

### POURQUOI C'EST MAINTENANT LE TEMPS D'AGIR :

pourquoi, après des décennies d'initiatives d'inclusion financière, y a-t-il maintenant un effort important et concerté pour faire des progrès beaucoup plus grand ? Une des principales raisons c'est qu'il y a une reconnaissance croissante au niveau international que l'inclusion financière fait partie de la solution aux problèmes économiques mondiaux d'aujourd'hui, comme reflété dans le communiqué du G20 à Los Cabos en juin 2012. Plus précisément, une plus grande inclusion financière a le potentiel de stimuler de nouvelles entreprises et de nouveaux emplois sur une grande échelle, en particulier dans les pays en développement, où plus de 90% des personnes non bancarisées dans le monde vivent, et qui sont largement reconnus comme le nouveau moteur de la croissance économique mondiale. Cependant, en dépit de diverses initiatives d'inclusion financière au niveau mondial, il y a encore entre 2,5 et 2,7 milliards de personnes sans accès à des services financiers formels.

Bien que les données fiables sur les impacts économiques de l'inclusion financière soient relativement minces, plusieurs études récentes ont mis en évidence l'ampleur de la perspective. Selon une analyse de la Banque mondiale de

## La Déclaration de Maya : point de basculement pour l'inclusion financière ?

(suite)

l'initiative du Mexique visant à accroître l'inclusion financière, une augmentation de 10% à l'inclusion financière peut augmenter le nombre de nouvelles entreprises dans un pays de 5%, l'emploi de 0,7%, et la croissance annuelle du PIB par habitant de 0,3%.

Des études ont également montré que l'inclusion financière réduit la pauvreté et l'inégalité des revenus - un problème qui a été présenté comme une préoccupation mondiale majeure lors du Forum économique mondial de Davos en 2011. En d'autres termes, tout le monde gagne avec l'inclusion financière, tant économiquement que socialement.

**PERCEES TECHNOLOGIQUES ET REGLEMENTAIRES :** une autre raison du regain d'intérêt dans l'inclusion financière est que les récents progrès technologiques, y compris une croissance explosive des abonnements de téléphonie mobile dans les pays en développement, ont abaissé les coûts de la prestation des services financiers aux populations non bancarisées. Cela a permis d'atteindre beaucoup plus de gens, notamment par le biais des services financiers via téléphones mobiles. En Tanzanie, par exemple, la proportion des personnes utilisant des services financiers via téléphones mobiles a bondi de 12% en 2009 à 46% aujourd'hui, avec un total cumulatif des transactions s'élevant à 4,1 milliards de dollars à la fin de l'année 2011 - l'équivalent de 40% du PIB du pays.

La réglementation internationale initialement conçue pour un modèle financier des pays développés est également devenue plus flexible permettant aux pays en développement de l'adapter à leurs propres réalités. Cela a réduit les coûts des prestataires de services pour des processus tels que Connaitre votre client (KYC), entre autres avantages. En outre, on a énormément appris sur les facteurs clés de succès pour l'inclusion financière grâce à des initiatives telles que les Principes de l'inclusion financière novatrice du G20 et de nouvelles plates-formes de partage des connaissances entre pairs comme l'AFI.

**Une forte volonté politique :** l'un des facteurs les plus importants sous-tendant la nouvelle initiative pour accroître l'inclusion financière est sans doute une volonté politique solide. Dans le sillage de la crise financière mondiale, les gouvernements ont non seulement pris conscience du potentiel économique de l'inclusion financière, mais ont également reconnu que la participation du gouvernement et de la banque centrale est nécessaire pour débloquent son potentiel et protéger à la fois la stabilité financière et les consommateurs. On a démontré que les marchés sans entraves ne fonctionnent pas.

Comme mentionné précédemment, le G20 a poussé l'inclusion financière vers le haut de son programme, mais l'un des symboles les plus puissants de la volonté politique a été la création et l'adoption de la Déclaration de Maya.

**Montée des engagements nationaux :** l'une des caractéristiques inhabituelles de la Déclaration de Maya est que les membres de l'AFI ont convenu de prendre des engagements mesurables pour accroître l'inclusion financière dans un si court laps de temps, ce qui indique leur détermination à faire des progrès. Vingt-cinq pays ont pris des engagements en vertu de la Déclaration de Maya au cours des huit premiers mois, du Brésil et du Kenya au Pakistan et aux Philippines.

Les engagements ont varié. Par exemple, le Nigeria a accepté d'accroître l'inclusion financière de 54% de ses 140 millions d'habitants à 80% en 2020, tandis que le Mexique vise à avoir une succursale ou un distributeur bancaire dans chaque municipalité d'ici 2014. Beaucoup d'autres pays devraient annoncer des engagements tout aussi audacieux dans les mois à venir.

**Nouveaux modèles de partenariat prenant forme :** de nombreux pays ont pu prendre des engagements ambitieux parce que l'infrastructure institutionnelle pour la mise à l'échelle est largement en place. Si les pays ont besoin de soutien dans la mise en œuvre stratégique ou le partage des connaissances, il y a de nombreuses institutions bien établies existantes, de l'AFI et du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP) à la Société financière internationale (SFI), la Banque mondiale, les bailleurs de fonds bilatéraux, et un myriade d'ONG et leurs réseaux.

Cependant, on reconnaît également que de nouveaux types de partenariats, au-delà des forums sur l'élaboration des politiques, sont nécessaires pour briser le moule et accélérer les progrès sur le terrain. Cela est particulièrement vrai dans des domaines tels que les services financiers via téléphones mobiles, où la prestation de services dits de « deuxième génération » tels que l'épargne et l'assurance (par opposition aux services plus élémentaires de première génération comme systèmes de paiement) nécessitera de nouvelles formes de coopération entre les différents acteurs, y compris le secteur privé.

En 2012, les membres africains de l'AFI ont lancé l'Initiative politique africaine en matière de services financiers via téléphones mobiles (AMPI) - un exemple de nouvelles formes de coopération prenant forme grâce à la Déclaration de Maya. Cette initiative régionale est conçue pour aborder les problèmes spécifiques auxquels fait face l'Afrique en termes de services financiers via téléphones mobiles et définir des engagements mesurables, mais aussi pour favoriser une collaboration plus étroite avec de nouveaux acteurs, notamment le secteur privé et les chercheurs, afin d'accélérer la commercialisation. Comprendre les motivations et les préoccupations du secteur privé et des consommateurs sera la clé.

### ALLER AU-DELA DU POINT DE BASCULEMENT :

Afin d'aider ses membres à réaliser leurs engagements dans les mois et les années à venir, l'AFI a créé une gamme de services spécifiques, des examens et des conseils par les pairs à la création de nouveaux partenariats et au soutien au plaidoyer. De même, elle surveillera régulièrement et rapportera publiquement les progrès accomplis dans la réalisation des engagements des pays membres. Toutefois, pour que l'inclusion financière décolle vraiment et crée des avantages économiques tangibles, elle doit être véritablement inclusive et bénéficier de l'expertise complémentaire d'un large éventail de partenaires bien au-delà de l'AFI.

La Déclaration de Maya pourrait être le point de basculement pour l'inclusion financière, mais pour débloquent tout son potentiel, tout le monde devrait la favoriser.

## La Déclaration de Maya : point de basculement pour l'inclusion financière ? (suite)

# Un mouvement en croissance

Septembre 2011



**17** engagements concrets



L'objectif général de la Stratégie est de réduire l'exclusion financière des adultes de 46,3% en 2010 à 20% en 2020, soit un taux d'inclusion financière de 80%.

Banque centrale du Nigeria

### Activités clés

 Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière, Riviera Maya, Mexique.

La Déclaration de Maya a été lancée avec succès et est devenue la première série mondiale et mesurable d'engagements pris par les décideurs des pays en développement et émergents pour exploiter le potentiel économique et social des 2,5 milliards de personnes les plus pauvres dans le monde à travers une plus grande inclusion financière.



Mars 2012



**4** engagements concrets



L'enquête FinScope Namibie 2011 a été lancée en mars 2012, et a donné des informations utiles sur l'inclusion financière en Namibie, y compris le fait que le niveau de l'exclusion financière en Namibie est passé de 51,7% en 2007 à 31% en 2011.

Banque de Namibie

### Activités clés

 Forum africain sur les politiques d'inclusion financière, Zanzibar, Tanzanie.

Gouverneur Benno Ndulu de la Banque de Tanzanie et Gouverneur Njuguna Ndung'u de la Banque centrale du Kenya ont coprésidé une table ronde des gouverneurs et sous-gouverneurs en se concentrant sur la Déclaration de Maya. Les représentants des institutions, qui se sont engagés à Riviera Maya, ont présenté les progrès intérimaires envers la réalisation de leurs engagements lors de cet événement.



Avril 2012



**2** engagements concrets



9,5 millions comptes d'agriculteurs ont été ouverts auprès des banques au cours des 2 dernières années à travers lesquelles les agriculteurs reçoivent aussi des prestations / subventions fournies par le gouvernement en vertu des programmes de protection sociale.

Autorité de réglementation de la microfinance, Bangladesh

### Activités clés

 Table ronde annuelle des décideurs du G24 / AFI sur l'inclusion financière, Réunion de printemps du FMI / Banque mondiale.

Gouverneur Sanusi de la Banque centrale du Nigeria, Gouverneur Gatete de la Banque nationale du Rwanda et Gouverneur Ndulu de la Banque de Tanzanie ont informé la Présidence du G20, co-présidents du GPFI et les autres parties prenantes en matière d'inclusion financière des progrès qu'ils avaient enregistré dans la mise en œuvre de leurs engagements.



## La Déclaration de Maya : point de basculement pour l'inclusion financière ? (suite)

### Juin 2012



**2** engagements concrets



Le travail de l'AFI a été ancré dans le Cadre d'apprentissage par les pairs. De la facilitation des programmes ciblés d'échange de connaissances, à des groupes de travail composés de membres partageant les mêmes intérêts et expertises, à des outils fondés sur l'Internet tels que la Zone des membres et le Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière.

Nestor Espenilla, Jr., Gouverneur adjoint de la Banque centrale des Philippines

#### Activités clés

 **Le Sommet du G20 à Los Cabos, au Mexique.**

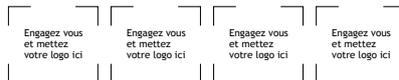
Huit institutions membres de l'AFI, qui avaient pris des engagements en vertu de la Déclaration de Maya, ont pris part à un événement d'inclusion financière spécial lors du Sommet du G20 à Los Cabos, au Mexique à l'occasion du lancement du Programme d'apprentissage par les pairs en matière d'inclusion financière du G20.



### Septembre 2012



**?** inscrivez-vous et prenez vos engagements



L'inclusion financière n'est plus quelque chose qui est « agréable à faire », mais c'est maintenant un élément essentiel de l'agenda de développement économique mondial. Il s'agit d'une question politique publique que nous, en tant que régulateurs, ne pouvons plus éluder.

Professeur Njuguna Ndung'u, Gouverneur de la Banque centrale du Kenya, Président du Comité de pilotage de l'AFI

#### Activités clés

 **Le Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière à Cape Town, en Afrique du Sud.**

L'émission de la première publication de la Déclaration de Maya exposant l'état d'avancement des 25 engagements après un an. De nouveaux engagements seront annoncés.



THE 2012 AFI  
**GLOBAL POLICY FORUM**  
Making financial inclusion real

26-28 | SEPTEMBER | 2012  
cape town, south africa

## Notre objectif

-  **Autonomiser les membres de l'AFI**
-  **Fournir les services financiers à des personnes non bancarisées**
-  **Promouvoir l'innovation en matière de politiques de l'AFI**
-  **Donner vie à des politiques intelligentes**

## Aperçu des engagements nationaux

# En donner plus

Tout juste un an après l'approbation de la Déclaration de Maya par les 84 membres de l'AFI en septembre 2011, 25 pays ont pris un total de 69 engagements dans les quatre domaines clés actuellement couverts par la Déclaration.

Tout juste un an après l'approbation de la Déclaration de Maya par les 84 membres de l'AFI en septembre 2011, 25 pays ont pris un total de 69 engagements dans les quatre domaines clés actuellement couverts. Ces quatre domaines, qui se sont avérés capables d'accroître l'inclusion financière, sont les suivants :

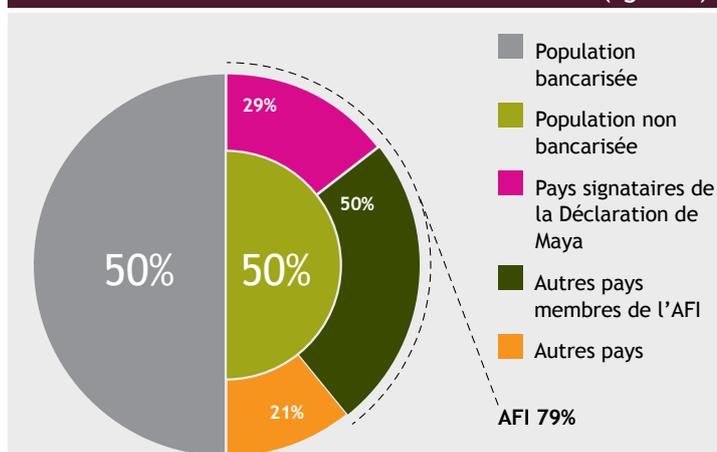
- **Services financiers via téléphones mobiles :** la création d'un environnement propice pour exploiter une nouvelle technologie qui améliore l'accès à et abaisse les coûts des services financiers
- **Cadres réglementaires proportionnés :** la mise en œuvre d'un cadre réglementaire proportionné qui renforce les liens entre l'inclusion financière, l'intégrité et la stabilité
- **Protection et éducation des consommateurs :** l'intégration de la protection et de l'autonomisation des consommateurs comme piliers clés de l'inclusion financière
- **Collecte des données :** l'utilisation des données pour influencer l'élaboration des politiques et suivre les résultats

Les pays qui ont déjà pris des engagements représentent un peu plus de 29% de la population mondiale non bancarisée - l'équivalent de 720 millions de personnes - et de nombreux autres pays membres devraient le faire, ce qui, ensemble, représente 79% de la population mondiale non bancarisée.

De manière significative, de nombreux pays ont pris des engagements supplémentaires allant bien au-delà des exigences initiales de la Déclaration de Maya. Par exemple, certains pays se sont fixés les objectifs visant à augmenter leurs taux nationaux globaux d'inclusion financière dans des délais déterminés, tandis que d'autres se sont engagés à mettre en place des stratégies nationales d'inclusion financière.

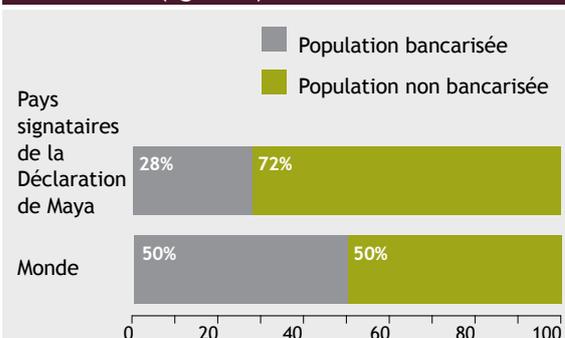
Ces engagements additionnels soulignent à la fois la puissance de la Déclaration de galvaniser un changement réel et la détermination des pays qui y ont adhéré de l'adapter en fonction des besoins et des aspirations nationales. Bien que la Déclaration de Maya se concentre sur quatre grands domaines, elle a la flexibilité de tenir compte des besoins spécifiques aux pays et d'évoluer au fil du temps. De nouvelles catégories d'engagements seront sans aucun doute ajoutées au fur et à mesure que les pays

### DISTRIBUTION DE LA POPULATION NON BANCARISÉE (âge 15+)



Source : Findex - Banque mondiale, AFI, CIA. Les données sont fondées sur les réponses à la question : avez-vous un compte dans une institution formelle ? \*Les informations sont disponibles pour 22 sur les 25 pays signataires de la Déclaration de Maya et 61 des pays membres de l'AFI

### PAYS SIGNATAIRES DE LA DECLARATION DE MAYA: POURCENTAGE DE LA POPULATION NON BANCARISÉE (âge 15+)



Source : Findex - Banque mondiale, AFI, CIA. Les données sont fondées sur les réponses à la question : avez-vous un compte dans une institution formelle ? \*Les données ont été collectées de 22 des 25 pays signataires de la Déclaration de Maya

## Aperçu des engagements nationaux En donner plus (suite)

### ENGAGEMENTS PAR DOMAINES POLITIQUES

Données et mesure	13	
Protection des consommateurs et alphabétisation financière	18	
Services financiers via téléphones mobiles et distributeurs bancaires	14	
Stabilité et intégrité financière	13	

signataires l'entendent. Après tout, il s'agit de leur déclaration.

Les pages suivantes donnent un aperçu des progrès dans les domaines clés.

#### 1. CREER UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE A L'EXPLOITATION DE NOUVELLES TECHNOLOGIES

La promesse du téléphone mobile pour améliorer l'inclusion financière n'a jamais été aussi grande. L'une des voies les plus pratiques et efficaces pour accéder aux services financiers à un coût moindre que les services bancaires traditionnels, les téléphones mobiles autonomisent les pauvres dans le monde en leur permettant de mieux gérer leurs finances. Le déploiement des services financiers via téléphones mobiles (MFS) est en pleine expansion partout dans le monde en développement et les services financiers via téléphones mobiles font partie de la vie quotidienne de nombreuses personnes. Cependant, la disponibilité des services financiers de deuxième génération tels que l'épargne, le crédit et l'assurance est encore assez limitée par rapport aux services de première génération comme les paiements. Beaucoup de gens pensent qu'une approche par étapes où de petits paiements servent de point d'entrée pour des services financiers formels suivis plus tard par une gamme de services financiers tels que l'épargne, le crédit et l'assurance, incitera d'importants gains socio-économiques.

**Faciliter l'adoption des services financiers via téléphones mobiles :** une année après la prise des engagements, les progrès notables ont déjà été réalisés. Suite à des visites d'échange de connaissances entre pairs dans différents pays, la Banque nationale d'Ethiopie élabore actuellement des directives sur les MFS. La Banque de réserve des Fidji s'est engagée à créer un cadre propice aux MFS et a autorisé deux nouveaux opérateurs de réseaux mobiles sur le marché, un geste qui devrait renforcer la concurrence, réduire le coût des envois de fonds, et augmenter les transferts de fonds vers le pays. La Banque de Tanzanie s'emploie activement à créer des partenariats avec le secteur privé pour explorer davantage l'interopérabilité. La SBS du Pérou entreprend activement de nouveaux projets pour lancer les initiatives bancaires via téléphones mobiles. Le but est d'augmenter le nombre d'agents de détail qui s'élève déjà à 13,784 (juin 2012).

**L'importance des MFS est évidente dans les engagements envers la Déclaration de Maya :** plus d'un tiers des pays se sont engagés à créer un cadre réglementaire relatif aux MFS ou sont en train de passer en revue des politiques d'interopérabilité et des réseaux d'agents. Le Groupe de travail sur les services financiers via téléphones mobiles de

l'AFI (MFSWG) s'est avéré populaire avec plus de 25 membres qui s'intéressent à l'apprentissage par les pairs. La Banque nationale du Rwanda, qui a rejoint le groupe dans le cadre de son engagement envers la Déclaration de Maya, est la dernière addition.

**Elargir les réseaux des distributeurs de services bancaires :** alors que les pays cherchent à maximiser le potentiel des MFS, un certain nombre de pays mettent également l'accent sur l'élargissement de l'accès aux services financiers à travers les distributeurs de services bancaires. La Banque de réserve du Malawi voit ces distributeurs comme un moyen privilégié d'atteindre son engagement consistant à accroître l'accès aux services financiers formels de 19% à 40% en 2014, et a fait circuler un projet de réglementation relative aux distributeurs pour examen par les pairs au sein du MFSWG. La Banque centrale du Paraguay a publié sa réglementation relative aux distributeurs cette année, et les distributeurs ont également représenté un intérêt pour la réglementation relative aux banques et des assurances (SBS) du Pérou et la Banque de Tanzanie. Profiter de nouveaux canaux offerts par la technologie est un élément clé de la stratégie nationale d'inclusion financière de la Banque centrale du Nigeria. Il a publié des directives relatives aux distributeurs cette année et est en train de créer un partenariat avec NIPOST (le réseau postal national) pour lui permettre de devenir un agent de vente au détail des services financiers.

#### 2. LA MISE EN ŒUVRE D'UN CADRE REGLEMENTAIRE PROPORTIONNE

La réforme réglementaire a été un élément clé de nombreux membres de l'AFI ayant pris des engagements envers la Déclaration de Maya, car ils reconnaissent que la portée des services financiers traditionnels ne peut s'étendre que grâce à une réglementation qui permet aux produits financiers et aux canaux de distribution innovants. Ces dernières années, les progrès significatifs ont été réalisés dans les discussions avec les organes normatifs pour s'assurer que les décideurs des pays en développement et émergents sont en mesure de se conformer à des normes mondiales relatives à la stabilité financière tout en poursuivant l'inclusion et l'intégrité financière. L'orientation du Groupe d'action financière (GAFI) en matière de LBC / FT et d'inclusion financière produite en 2011 est un exemple frappant.

**Adapter les cadres aux circonstances nationales :** à travers les engagements envers la Déclaration de Maya, les décideurs des pays en développement ont saisi l'occasion pour faire avancer des solutions réglementaires adaptées et proportionnées. La Banque centrale du Kenya, la Banque centrale du Paraguay, la Banque du Ghana, la Banque centrale du Brésil, et la Banque d'Indonésie ont tous

## Aperçu des engagements nationaux En donner plus

(suite)

« L'inclusion financière n'est plus quelque chose qui est « agréable à faire », mais c'est maintenant un élément essentiel de l'agenda de développement économique mondial. Il s'agit d'une question politique publique que nous, en tant que régulateurs, ne pouvons plus éluder. »

Professeur Njuguna Ndung'u, Gouverneur de la Banque centrale du Kenya, Président du Comité directeur de l'AFI.

identifié la réglementation favorable et proportionnée comme une priorité dans leurs engagements. La Banque d'Indonésie inclura un cadre réglementaire relatif aux services bancaires à distance comme pilier essentiel de sa stratégie d'inclusion financière et la Banque centrale du Paraguay est en train d'élaborer une nouvelle réglementation de la microfinance, des services bancaires via téléphones mobiles et à distance dans le cadre de son plan stratégique institutionnelle 2012/13.

**Équilibrer la LBC / FT et l'inclusion financière :** les membres de l'AFI démontre que les politiques d'inclusion financière proactives et les stratégies de LBC / FT peuvent être poursuivies en tandem - cette année, la Guinée et les Philippines comptent parmi les pays ayant pris des engagements qui ont renforcé leur dispositif en matière de LBC / FT.

### 3. INTEGRER LA PROTECTION ET L'EDUCATION DES CONSOMMATEURS

La crise financière et économique mondiale qui a pris naissance dans le monde développé a souligné l'importance de l'éducation financière et de la protection des consommateurs dans le monde entier. La crise a aidé à stimuler la mise en œuvre des politiques et des pratiques de protection des consommateurs appropriées, et a révélé une nécessité urgente selon laquelle les gouvernements doivent fournir une réglementation qui protège les consommateurs partout et qui s'assurent que les marchés financiers fonctionnent pour le bénéfice de tous. En prélude à la crise financière, beaucoup trop de consommateurs ont acheté des produits financiers qui ne leurs convenaient pas, dans de nombreux cas, parce que le manque d'expérience en ce qui concerne le système financier a fait d'eux des cibles faciles pour les pratiques de vente déloyales. S'ils étaient plus financièrement capables et avaient bien compris les produits financiers qu'ils achetaient, ils auraient pu éviter cela. Compte tenu du rythme rapide de l'innovation financière et la complexité croissante des produits financiers, il n'est pas surprenant que le ménage moyen a du mal à naviguer avec

succès le système financier. Ces défis sont encore plus prononcés pour les personnes et les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables.

**Protection des consommateurs dans le cadre d'une stratégie plus large :** la protection des consommateurs et l'alphabétisation financière se sont hautement classées dans les engagements envers la Déclaration de Maya, avec plus de 10 pays s'engageant à des réformes dans ces domaines. Certains pays, dont l'Ouganda, la Zambie, le Brésil, la République démocratique du Congo, et le Paraguay, ont inclus la protection des consommateurs dans leurs stratégies nationales d'inclusion financière. La sensibilisation aux droits et obligations des consommateurs s'est avérée importante, comme a été la nécessité d'assurer une plus grande transparence dans les mécanismes de divulgation et de recours. Le Bureau du médiateur financier récemment établi par l'Arménie en est un bon exemple.

**Améliorer le niveau d'alphabétisation financière :** améliorer le taux national d'alphabétisation financière est une composante essentielle des initiatives de protection des consommateurs et les banques centrales contribuent à cet effort par des stratégies nationales d'alphabétisation financière ou l'appui aux efforts d'autres parties prenantes, telles que le ministère de la l'Education en Zambie ou, dans le cas des Fidji, une collaboration étroite entre le gouvernement, le secteur privé et les principaux intervenants. Les banques centrales du Malawi, de la Zambie et du Rwanda ont tous pris des engagements spécifiques visant à élaborer des stratégies nationales en matière d'éducation financière. Quelle que soit l'approche, l'accent a été mis sur l'autonomisation des consommateurs et la sensibilisation à des produits et à des services financiers. Certains pays, qui ont déjà progressé dans la collecte des données, sont maintenant à un stade plus avancé où ils mesurent la qualité de leurs efforts visant la protection des consommateurs et l'alphabétisation financière. Le Groupe de travail sur l'intégrité et les données financières de l'AFI (FIDWG) et le Groupe de travail sur l'autonomisation des consommateurs et la conduite des marchés (CEMC) travaillent avec quelques institutions membres de l'AFI pour définir de tels indicateurs de qualité.

### 4. UTILISER LES DONNEES SUR L'INCLUSION FINANCIERE

Afin de mesurer l'impact et de suivre les progrès vers la réalisation des systèmes financiers plus inclusifs, ainsi que d'influencer l'élaboration des politiques d'inclusion financière, les efforts de collecte des données doivent garder la foulée avec la croissance des engagements et des programmes d'inclusion financière. Des données rigoureuses et bien adaptées jouent un rôle critique dans l'identification des lacunes dans les politiques, la compréhension des populations mal desservies et non desservies, et l'établissement de l'ordre des priorités. En vertu de la Déclaration de Maya, les pays se sont engagés à fixer des objectifs mesurables et à mesurer leurs progrès par rapport à ces objectifs à l'aide des données.

**Recueillir des données sur l'offre et la demande :** les pays membres de l'AFI sont à différents niveaux dans la collecte de données nationales sur l'inclusion financière. Certains pays ont choisi de privilégier uniquement les données sur la demande ou l'offre, certains collectent les deux, alors que d'autres sont déjà à la phase d'examen des indicateurs de qualité. Le Brésil et l'Ouganda ont inclus les données

## Aperçu des engagements nationaux En donner plus

(suite)

comme pilier central de leurs plans d'action en matière d'inclusion financière et le Mexique complète sa collecte des données avec les données sur la demande et l'identification des indicateurs de qualité. De nombreux pays sont encore aux premiers stades et voient la collecte des données comme un moyen de mesurer les progrès de leurs engagements envers la Déclaration de Maya. Ces mêmes pays sont devenus membres du Groupe de travail sur les données de l'inclusion financière (FIDWG) afin de partager leurs expériences. Les Banques nationales du Rwanda et d'Ethiopie en sont de bons exemples, comme l'est celle de Zambie, qui a piloté la Série d'indicateurs de base de l'AFI.

D'autres pays ont bénéficié des subventions de l'AFI pour soutenir les efforts de collecte des données. Ceux-ci comprennent les Philippines, qui a étendu ses capacités et investi plus de ressources dans la collecte des données par l'embauche de plus de personnel pour les données et la mesure. L'engagement de la Banque de réserve des Fidji fait partie de la subvention régionale de l'AFI pour les îles du Pacifique, où six pays étudieront la collecte des données normalisée, ce qui permettra d'améliorer les initiatives d'élaboration des politiques au niveau régional.

**Définir les principaux indicateurs mondiaux :** au niveau mondial, en 2012 le G20 a approuvé un ensemble de base d'indicateurs de performance, qui a été élaboré sur la base de la Série d'indicateurs de base de l'inclusion financière de l'AFI, et la publication de la première série de données issues de l'Enquête mondiale Findex, qui a couvert 160 pays. On reconnaît de plus en plus que des enquêtes multinationales régulières à grande échelle peuvent compléter et renforcer les efforts de collecte des données au niveau national et aider les pays à créer la base de connaissances dont ils ont besoin pour prioriser les interventions politiques et suivre efficacement les progrès.

« Le travail de l'AFI a été ancré dans le Cadre d'apprentissage par les pairs. De la facilitation des programmes ciblés d'échange de connaissances, à des groupes de travail composés de membres partageant les mêmes intérêts et expertises, à des outils fondés sur l'Internet tels que la Zone des membres et le Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière. »

Nestor Espenilla, Jr., Gouverneur adjoint de la Banque centrale des Philippines

## ELABORER DES STRATEGIES NATIONALES D'INCLUSION FINANCIERE

Il y a une forte tendance parmi les membres de l'AFI à élaborer des stratégies nationales d'inclusion financière. Le Paraguay, l'Ouganda et le Nigeria ont pris des engagements spécifiques à cet égard, tandis que la Banque nationale d'Ethiopie inclura sa stratégie d'inclusion financière dans le Plan de croissance et de transformation de l'Ethiopie. La stratégie nationale d'inclusion financière du Nigeria sera lancée lors d'un événement prévu en octobre 2012.

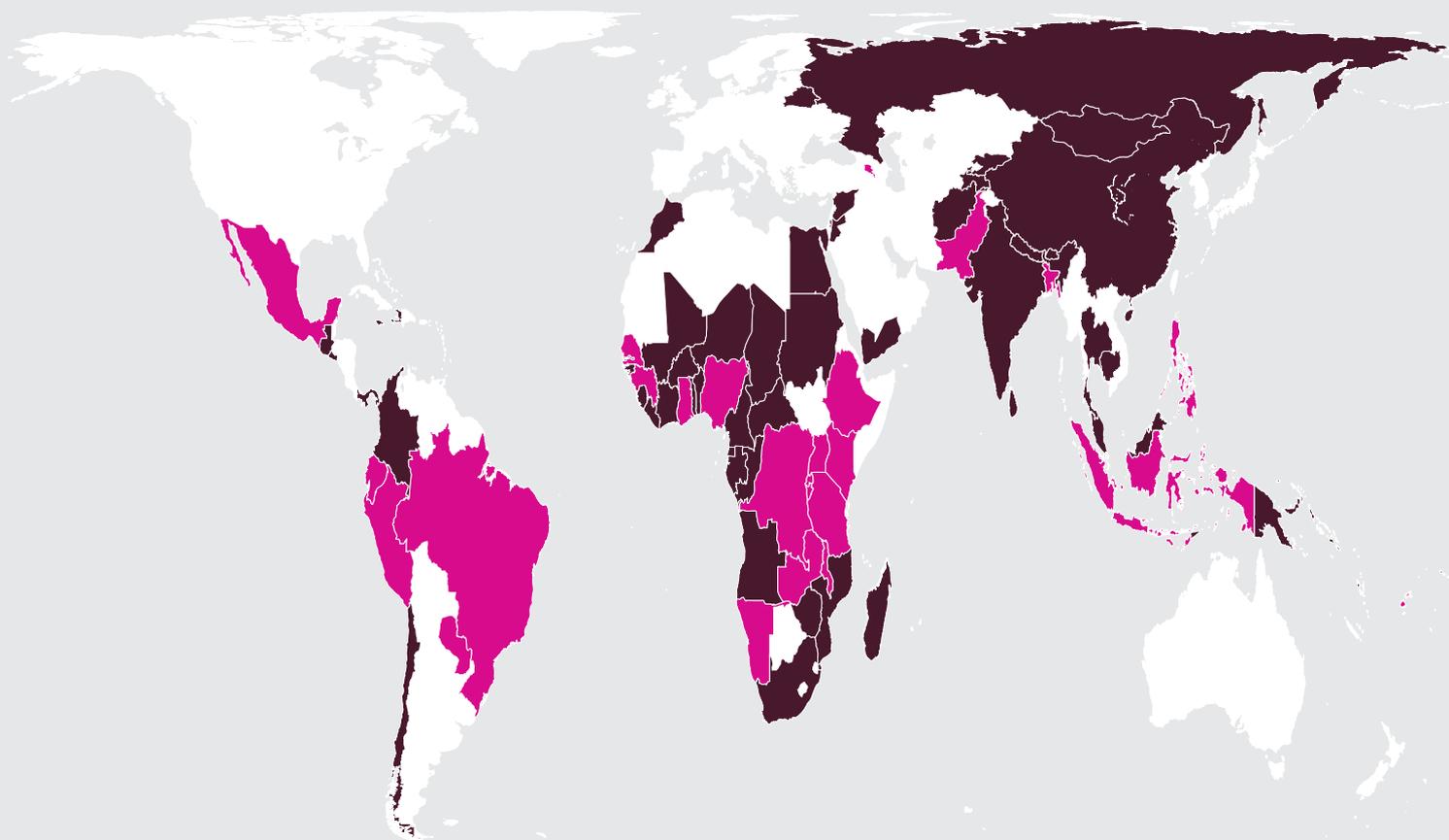
**Créer des mécanismes nationaux de coordination :** un certain nombre d'autres membres de l'AFI ont pris des engagements ayant pour but d'assurer l'efficacité des mécanismes nationaux de coordination. Le Mexique s'est doté d'un Conseil national d'inclusion financière, le Brésil a lancé un Partenariat national pour l'inclusion financière en novembre 2011 suivi d'un Plan d'action en mai 2012, et le Rwanda a mis en place un Groupe de travail sur l'inclusion financière. Les engagements de la Banque de réserve des Fidji seront supervisés par son Groupe de travail sur l'inclusion financière, qui est opérationnel depuis 2009.

**Pour d'autres membres de l'AFI, un cadre stratégique clair est considéré comme essentiel pour répondre à leurs engagements en vertu de la Déclaration de Maya :** les engagements de la Banque d'Indonésie reflètent étroitement les domaines prioritaires de la stratégie nationale d'inclusion financière du pays tandis que la Banque centrale des Philippines (BSP) a créé un comité financier inclusif présidé par le gouverneur et un Forum du secteur financier en tant que mécanisme de coordination pour les régulateurs pertinents du secteur financier.

**Définir des objectifs nationaux ambitieux pour élargir l'inclusion financière :** l'ambition demeure élevée parmi les pays élaborant des stratégies nationales d'inclusion financière, avec des objectifs nationaux visant à assurer une augmentation spectaculaire de l'accès aux services financiers au cours des années à venir. La Banque centrale du Nigeria s'est engagée à réduire le taux d'exclusion de 46,3% de la population à 20% en 2020. L'objectif du Rwanda d'atteindre une inclusion de 80% d'ici 2017 est frappant, et la Banque de Tanzanie a fait de tels progrès significatifs dans la dernière année qu'elle envisage d'augmenter son objectif de réaliser un accès financier de 50% en 2015 à 75%. La Banque de Zambie, qui s'est également engagée à une augmentation de 50%, peut également relever son objectif en fonction des résultats d'une enquête FinScope à être réalisée cette année. Tout cela démontre la nature vivante de la Déclaration de Maya, en vertu de laquelle la responsabilité publique et la pression des pairs conduisent toujours à des objectifs plus ambitieux et mesurables.

## Rapports nationaux sur les progrès

# Du Bangladesh et du Brésil aux Fidji et à l'Ouganda



Parmi les membres de l'AFI, qui ont pris des engagements concrets en vertu de la Déclaration de Maya, 12 membres ont dressé les rapports d'étape cette année.

	Page
Rapport d'étape du Bangladesh	11
Rapport d'étape du Brésil	13
Rapport d'étape de l'Equateur	16
Rapport d'étape des Fidji	18
Rapport d'étape du Kenya	20
Rapport d'étape du Malawi	22
Rapport d'étape du Mexique	24
Rapport d'étape de la Namibie	26
Rapport d'étape du Nigeria	28
Rapport d'étape du Pérou	31
Rapport d'étape des Philippines	34
Rapport d'étape de l'Ouganda	37

■ Pays membres de l'AFI  
■ Pays signataires de la Déclaration de Maya

## Rapports nationaux sur les progrès (suite)

# Bangladesh

## La Autorité de réglementation du microcrédit (MRA) du Bangladesh

### PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membres	Autorité de réglementation du microcrédit (MRA) du Bangladesh
Engagement pris	en avril 2012

« 9,5 millions comptes d'agriculteurs ont été ouverts auprès des banques au cours des 2 dernières années à travers lesquelles les agriculteurs reçoivent aussi des prestations / subventions fournies par le gouvernement en vertu des programmes de protection sociale. »

Autorité de réglementation du microcrédit (MRA) du Bangladesh

Autorité de réglementation du microcrédit (MRA) du Bangladesh s'est engagée, en vertu de la Déclaration de Maya en avril 2012, à prendre des mesures tangibles et mesurables afin de réaliser une plus grande inclusion financière. La MRA a abordé différents domaines politiques de l'AFI au titre de ses engagements, y compris les services financiers via téléphones mobiles, la protection des consommateurs, l'alphabétisation financière, et la microassurance. La MRA a également été impliquée dans le lancement d'un Fonds de garantie des dépôts (FSN), qui a été inauguré par le ministre des Finances le 22 juillet 2012.

Les programmes d'inclusion financière au Bangladesh sont dirigés par le gouvernement et les deux régulateurs du pays : la Banque centrale du Bangladesh (CBB) et l'Autorité de réglementation de la microfinance. Les efforts visant à améliorer l'inclusion financière au Bangladesh ont été axés sur trois fronts. Premièrement, les politiques fiscales ont été adoptées au niveau du gouvernement et dans le cadre de ces politiques, de divers programmes de protection sociale ont été mis en œuvre. Deuxièmement, la CBB a étendu les programmes de soutien, telles que le refinancement des prêts bonifiés en faveur des métayers et des micros et petites entreprises ; la promotion des partenariats créatifs entre les banques, les institutions de microfinance, les plates-formes technologiques de téléphones mobiles et de cartes intelligentes ; et la promotion d'innovations des paquets de services financiers rentables. Troisièmement, la MRA a pris des mesures pour améliorer la redevabilité, la transparence, la durabilité et la gouvernance dans le secteur de la microfinance, et protéger les consommateurs et autonomiser les femmes.

En prélude au Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière (GPF) 2012, la MRA a évalué ses progrès vers l'atteinte de ses engagements prenant note des progrès accomplis et des stratégies qui ont été développées pour avancer et atteindre ses objectifs.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Promouvoir les services bancaires via distributeurs et téléphones mobiles. »

La Banque centrale du Bangladesh a autorisé 23 banques à offrir des services bancaires mobiles, dont 14 ont déjà commencé les opérations. 700.000 comptes bancaires mobiles sont désormais opérationnels dans tout le pays. La MRA a autorisé cinq IMF à fournir des services financiers via la technologie mobile en collaboration avec les banques et d'autres IMF poursuivent le même objectif.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

### Bangladesh La Autorité de réglementation du microcrédit (MRA) du Bangladesh (suite)

En vertu d'un nouveau programme de filet de sécurité sociale, 9,5 millions de comptes d'agriculteurs ont été ouverts auprès des banques au cours des deux dernières années. A travers ces comptes, les agriculteurs peuvent recevoir des prestations ou des subventions gouvernementales.

Au cours de la dernière année, environ 537 milliards de BDT en prêts bancaires ont été accordés à des PME<sup>1</sup>. Le secteur a également décaissé 14 milliards de BDT en prêts agricoles dans l'année financière 2011 / 2012, ce qui représente une augmentation de 3 milliards de BDT par rapport à l'année précédente et double le montant en 2009 / 2010.

Ces initiatives importantes de la Banque centrale du Bangladesh ont été entreprises dans le cadre de la réglementation et des politiques récemment adoptées. La MRA a joint des mains avec la CBB au titre de ses politiques bancaires mobiles en accordant la permission aux IMF d'offrir ces services et en aidant les IMF à collaborer avec des banques.

**« Renforcer les mesures de transparence et de redevabilité par renforcement des capacités des institutions de microfinance. »**

La MRA a été créée en 2006 pour réglementer et agréer les organisations souhaitant fournir des services de microfinance. En juin 2012, 647 organisations ont été autorisées à opérer au Bangladesh. Près de 500 organisations ont bénéficié de la formation en matière d'alphabétisation financière, de principales questions de gouvernance, de réglementation à respecter en vertu de la loi, et d'autres domaines. La formation a été assurée par la MRA et des institutions professionnelles comme l'Institut de microfinance, une organisation vouée à la gestion des connaissances, à la recherche et à la formation dans le secteur de la microfinance. Les IMF ont également bénéficié d'une formation financière de la part des cabinets comptables agréés. Les programmes de formation sont adaptés en fonction de la taille de l'organisation et de ses besoins et capacités.

**« Mettre en œuvre des initiatives de protection et d'autonomisation des consommateurs. »**

Les droits et des privilèges des consommateurs au Bangladesh sont protégés en vertu de la réglementation récemment développée et on a informé et motivé les IMF à améliorer la transparence et à donner aux clients des informations sur les transactions et les comptes bancaires. Les documents d'Information, d'Education et de Communication (IEC) ont été distribués aux IMF dans le pays afin de les sensibiliser aux droits des consommateurs financiers.

Actuellement, toutes les transactions dans le secteur de la microfinance sont sous le coup de la Loi nationale sur le blanchiment des capitaux. On a distribué les circulaires et la littérature aux IMF les invitant à signaler toute transaction suspecte.

Un Fonds de garantie des dépôts (DSF), exigé par la loi, a été mis en place avec un solde de départ de 300 millions de BDT. Le DSF vise à minimiser les risques pour les épargnants qui pourraient subir une perte en déposant des fonds dans les IMF. Le Fonds a l'objectif d'améliorer la gouvernance, la discipline du marché et la protection des consommateurs. Un atelier sur l'ébauche du DSF, qui a suscité l'opinion de divers intervenants, a eu lieu le 22 juillet 2012. La MRA est en train de finaliser les politiques relatives au DSF et espère opérationnaliser le fonds avant mars 2013. Une fois en place, le DSF sera peut-être le premier fonds de son genre dans le secteur de la microfinance dans le monde.

**« Réglementer la microassurance. »**

Actuellement dans le secteur de microfinance du Bangladesh, les produits de microassurance protègent et assurent principalement les prêts consentis par les IMF. D'autres produits de microfinance n'ont pas été courants dans le secteur jusqu'à récemment lorsque les produits de crédit et de microassurance ont commencé à apparaître.

Afin de lancer tous ces produits dans un secteur de microassurance discipliné, le gouvernement envisage d'établir une réglementation pour la microassurance. La première étape de ce processus a inclus une étude de la microassurance, une prise de position, et un échange entre des parties prenantes. La réglementation est en cours d'élaboration et devrait entrer en vigueur après juillet 2013.

<sup>1</sup> Bangladeshi taka (BDT)

## Rapports nationaux sur les progrès (suite)

# Brésil

## La Banque centrale du Brésil

### PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA

	
Membre	Banque centrale du Brésil
Engagement pris	en septembre 2011

### PROFIL DU PAYS

Région	Amérique latine
Population adulte	144,823,504
Définition d'un adulte	Plus 15 ans
Unités administratives	5,565 municipalités

### DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	31,541
Nombre total de distributeurs <sup>1</sup>	151,623
Nombre total des DAB	174,920
Autres*	1,990
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>2</sup>	18.3
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès	100%
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès	100%

### DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	79%
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	12,470
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	20.82%
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	44,686

Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Données de décembre 2012.

\* PAA (devantures bancaires qui peuvent offrir un large ou un petit éventail de services) and PAM (devantures des IMF)

<sup>1</sup> Ce n'est pas toutes les agences qui offrent les services de dépôt et de retrait

<sup>2</sup> Nombre total des points d'accès aux services de dépôts et de retraits, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000 habitants

En vertu de la Déclaration de Maya, la Banque centrale du Brésil (BCB) s'est engagée à favoriser l'accès et l'utilisation des services financiers adaptés aux besoins des utilisateurs, et a exprimé l'intention de coordonner les efforts nationaux pour élaborer une politique d'inclusion financière équilibrée et responsable. Les efforts conjoints de la BCB, des organismes gouvernementaux, du secteur privé et d'autres intervenants ont jeté les bases du Partenariat national pour l'inclusion financière (NPFI) du Brésil.

Les engagements de la BCB envers la Déclaration de Maya sont basés sur trois piliers : l'évaluation de la situation, la réglementation, et l'alphabétisation financière et la transparence. Un an plus tard, la Banque a réalisé beaucoup de progrès vers ses buts et objectifs.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Viser une inclusion financière équilibrée et responsable. »

Depuis longtemps, la BCB a travaillé pour améliorer l'accès aux services financiers en étendant et en renforçant les canaux de distribution, en développant des instruments pour mieux adapter les services financiers aux besoins des pauvres, et en garantissant la qualité des services financiers. Bien qu'elle travaille activement sur l'inclusion financière depuis plus de deux décennies, la BCB a encore découvert un certain nombre de défis :

- l'adaptation de l'offre aux besoins financiers des entreprises et des particuliers ;
- l'amélioration de l'alphabétisation financière des Brésiliens comme moyen de prévenir le surendettement ;
- la promotion de l'épargne parmi des ménages ;
- le renforcement des mécanismes de protection des consommateurs pour les utilisateurs de services financiers ;
- la promotion du développement durable de la microfinance pour les activités génératrices de revenus ;
- la garantie de la stabilité et l'amélioration continue du modèle bancaire via distributeurs du pays ; et
- l'amélioration de la mesure et des données sur l'inclusion financière pour évaluer la situation au Brésil.

Ces défis ont conduit à la création du Partenariat national pour l'inclusion financière (NPFI) en novembre 2011. Le partenariat vise à catalyser la promotion de l'inclusion financière au Brésil et à relever ces défis tout en respectant les Principes de l'inclusion financière novatrice du G20. Les engagements envers la Déclaration de Maya sont guidés par les piliers centraux du PNIF.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

### Brésil la Banque centrale du Brésil

(suite)

#### PROGRÈS À CE JOUR

- **partenariat national pour l'inclusion financière** : le NPFI a été lancé en novembre 2011. Son Plan d'action, qui met l'accent sur le renforcement du cadre institutionnel, a été publié en mai 2012.
- **activités de microfinance** : le Brésil a lancé un programme national de microfinance, dit « Crescer » (ce qui signifie « Croître ») dans le but d'encourager les grandes banques publiques à s'intéresser à la microfinance. Le Plan d'action du NPFI vise à favoriser le développement de la microfinance à travers une réglementation qui favorise la microfinance pour les activités génératrices de revenus. De même, la BCB a cherché les moyens pour améliorer le cadre réglementaire des institutions spécialisées réglementées en vue de créer un environnement plus favorable auquel seront transformées les institutions de microfinance possédant les capacités appropriées.
- **promouvoir la diversification et l'amélioration des services financiers** : la responsabilité réglementaire des services financiers incombe à plusieurs acteurs : la BCB, la Commission des valeurs mobilières du Brésil, la Surintendance nationale des fonds de pension, et la Surintendance des assurances privées. Le 27 avril, le Comité de la réglementation et de la surveillance des marchés financiers, de capitaux, d'assurance et de pensions et de capitalisation (Coremec) a créé un sous-comité permanent d'inclusion financière chargé d'élaborer des propositions réglementaires qui favoriseraient l'inclusion financière au Brésil. Le sous-comité a pour objectif d'intensifier la coopération et l'échange d'informations entre les régulateurs membres du Coremec, en vue d'élaborer des instruments de microfinance adaptés aux besoins de la population et d'augmenter l'accès au système financier formel pour des personnes à faible revenu. A cet égard, le Conseil national des assurances privées a publié une réglementation sur la microassurance en juin 2012 qui permet aux correspondants (distributeurs) de fournir des produits et des services financiers.
- **cadre juridique et réglementaire relatifs aux paiements via téléphones mobiles** : il y a un énorme potentiel pour le développement des modèles de paiements via téléphones mobiles au Brésil car les téléphones mobiles sont largement utilisés, même chez les personnes les plus pauvres. Cependant, le cadre juridique ne contient aucune disposition spécifique à ces services, ce qui pourrait dissuader les investisseurs et augmenter le risque de sélection adverse. La BCB croit que les modèles de paiements via téléphones mobiles doivent intégrer les caractéristiques suivantes :
  - la simplicité, l'universalité et l'interopérabilité ;
  - la sécurité, la confidentialité et la confiance ;
  - la compétitivité et la rentabilité ;
  - la flexibilité ;
  - l'intégration dans l'infrastructure du système de paiement du Brésil ; et
  - l'appui aux opérations d'un particulier à un autre (P2P), d'un particulier à une entreprise (P2B), et du gouvernement à un particulier (G2P).

## LES ENGAGEMENTS DU BRÉSIL ENVERS LA DÉCLARATION DE MAYA : GUIDES PAR LES PILIERS CENTRAUX DU NPFI

### Evaluation de la situation

En collaboration avec des partenaires stratégiques, la BCB évalue actuellement des données sur la demande dans le but de mieux comprendre les besoins et le comportement des consommateurs et d'identifier les obstacles à l'inclusion financière. La BCB travaille aussi sur l'amélioration de la méthodologie et des indicateurs utilisés dans son « Rapport sur l'inclusion financière » (publié en 2010 et 2011) et l'intégration des indicateurs mesurant la qualité des services financiers.

### Réglementation

L'objectif de la BCB est d'améliorer le cadre juridique et réglementaire en conformité avec les rôles et les mandats respectifs des autorités réglementaires impliquées dans le NPFI. Il y a un accent particulier sur le renforcement du secteur de la microfinance au Brésil, la stimulation de l'innovation technologique dans la prestation des services financiers, le renforcement du réseau de distribution, et l'adaptation des services financiers aux divers besoins de la population. Le cadre juridique et réglementaire relatif aux paiements via téléphones mobiles fait également partie du programme stratégique.

### Alphabétisation financière et transparence

Ces engagements visent à réduire l'asymétrie d'information entre les prestataires de services financiers et le grand public. Ces efforts se concentrent sur le renforcement de la liberté du choix, l'amélioration de la sécurité des consommateurs et la promotion de la responsabilité dans la prise des décisions financières comme moyen de prévenir le surendettement.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

La BCB et le ministère des Communications ont étudié et discuté de ces questions au sein d'un groupe de travail interministériel en vue d'établir des mesures nécessaires pour développer ce marché avec succès.

- **Amélioration de la distribution des points d'accès :** le Brésil est bien connu pour son réseau de correspondants (distributeurs bancaires), qui ont considérablement élargi la portée du système financier traditionnel. L'amélioration continue du système se poursuit tout en étudiant des moyens novateurs pour améliorer la distribution. Améliorer le cadre réglementaire permettra également de renforcer les canaux de distribution, en particulier les avant-postes de services bancaires qui fournissent des services financiers pour le compte d'institutions financières et complètent le réseau traditionnel de succursales. A cette fin, la Résolution n° 4072 publiée le 26 avril 2012, regroupe les dispositions relatives à l'établissement des points de vente des institutions financières dans le pays.
- **Stratégie d'alphabétisation financière :** les objectifs à long terme de la stratégie nationale d'alphabétisation financière du Brésil unissent les efforts de la BCB, de la Commission des valeurs mobilières du Brésil, de la Surintendance nationale des fonds de pension et de la Surintendance des assurances privées, en plus d'autres organismes gouvernementaux, les initiatives du secteur privé et de la société civile. La stratégie nationale a également des objectifs à plus court terme : le Plan d'action du NPFI comprend les activités pour améliorer l'alphabétisation et la capacité financière, faciliter l'accès à des informations sur les services financiers, et la sensibilisation aux droits des consommateurs et aux procédures de résolution des différends. Dans un premier temps, dans la première partie de l'année 2012, un groupe de travail interne de la BCB a identifié des activités spécifiques qui permettraient de réduire l'asymétrie d'information entre le grand public et les institutions financières, en vue de s'assurer que les

utilisateurs choisissent les produits et les services financiers les mieux adaptés et les utilisent efficacement.

- **Mesure des données :** en 2011, la BCB a lancé un indice d'inclusion financière capable de tracer des tendances générales et de faciliter la comparaison entre les unités géographiques, lui permettant de cartographier la progression de l'intégration financière et d'identifier les progrès et les obstacles. La BCB est en train d'améliorer la méthodologie en réévaluant le contenu de l'indice et en y intégrant des indices relatifs à la qualité des services financiers (cela devrait faire l'objet des discussions du Groupe de travail sur les données d'inclusion financière de l'AFI). Afin de mieux comprendre les besoins et les comportements des consommateurs et d'identifier les obstacles à l'inclusion financière, la BCB a également travaillé avec des partenaires pour étudier les données sur la demande et analyser des résultats. En 2012, la BCB a aidé à définir la portée et élaborer un questionnaire pour une enquête sur l'inclusion financière menée par la Confédération de l'industrie brésilienne et le cabinet de sondage « Inteligência IBOPE ». La BCB a également collaboré avec la Bill & Melinda Gates Foundation, qui est en train d'organiser une enquête plus large sur l'inclusion financière en se concentrant sur le modèle des correspondants (distributeurs bancaires).

« La prise de conscience que la coordination des efforts serait nécessaire pour répondre à ces nouveaux défis a abouti à la création du Partenariat national pour l'inclusion financière (NPFI) en novembre 2011. Le partenariat vise à catalyser les efforts visant à promouvoir l'inclusion financière efficace au Brésil. »

Banque centrale du Brésil

## Rapports nationaux sur les progrès (suite)

# Equateur La Banque centrale de l'Equateur

### PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque centrale de l'Equateur
Engagement pris	en avril 2012

« [La Banque central de l'Equateur] cherche à repousser les limites de l'accès à de nouveaux segments de la population, en particulier ceux ayant un revenu moins élevé, afin d'améliorer la politique pour renforcer l'économie populaire et solidaire. »

Banque central de l'Equateur

Les engagements envers la Déclaration de Maya pris par la Banque centrale de l'Equateur (BCE) en avril 2012 conduisent des efforts nationaux spécifiques en vue d'accroître l'inclusion financière et englobent des domaines politiques tels que les services financiers via téléphones mobiles et l'alphabétisation financière.

Une des orientations stratégiques de la BCE consiste à élargir l'accès à de nouveaux segments de la population, en particulier ceux à faible revenu, dans le but d'améliorer les politiques qui renforcent l'Economie populaire et solidaire (un secteur important de l'économie composé de coopératives et d'autres institutions financières communautaires).

La BCE s'est engagée à émettre une réglementation qui favorise l'inclusion financière, y compris une pour les services bancaires via téléphones mobiles, ce qui permettra d'atteindre davantage la population. La BCE prévoit de faire progresser les engagements suivants en 2015.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« L'augmentation de la participation des parties prenantes qui font partie du secteur financier populaire et solidaire de l'économie nationale, en plaçant des points de paiement au sein des structures financières de proximité qui sont connectées au système national de paiement, au moins dans 200 cantons du pays, avec une couverture d'environ 90% du pays. »

La BCE a commencé une évaluation des capacités technologiques et opérationnelles de l'économie populaire et solidaire et les institutions connectées au système national de paiement. La BCE a établi des liens avec celles qui ont la capacité technologique suffisante et a proposé que les principales entités des réseaux aident les coopératives de crédit les moins avancées.

Pour mettre en œuvre le nouveau système de paiement national, la BCE renforcera l'infrastructure par :

- l'acquisition de matériel ;
- la mise au point et / ou l'acquisition de logiciels ;
- la mise à l'essai et en œuvre des processus ; et
- la formation et la diffusion des connaissances aux utilisateurs du Système national de paiement et au public en général quant à son utilisation et fonctions.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

Tout cela permettra aux institutions financières et aux nouvelles parties prenantes de fournir des services financiers à un plus grand nombre de personnes tant par la réduction des coûts de transaction et des technologies appropriées dans les zones géographiques dont l'inclusion financière et les niveaux de revenus sont plus faibles.

**« La promotion de nouveaux mécanismes d'inclusion financière, en intégrant de divers réseaux de transactions dans le pays, ce qui permettra d'augmenter le nombre de transactions émises par l'intermédiaire de la téléphonie mobile de la BCE. »**

Dans la conceptualisation de ce projet, la BCE a considéré la participation des institutions publiques comme un élément important, surtout parce que l'utilisation de leur infrastructure physique lui permettrait d'élargir les points de couverture et de développer des services financiers tels que les paiements via téléphones mobiles et d'intégrer des distributeurs bancaires dans le Système national de paiement.

Une liste de 11 institutions et entreprises publiques on a examiné une réglementation soutenant la mise en place des distributeurs bancaires. La BCE définit également le modèle économique et la réglementation relative aux comptes de monnaie électronique.

**« La promotion de l'alphabétisation financière qui permet le développement des connaissances relatives aux avantages, aux coûts et aux risques des produits et des services financiers afin que les utilisateurs actuels et potentiels peuvent prendre des décisions éclairées en vue d'améliorer leur bien-être. »**

La BCE travaille à établir un plan d'alphabétisation financière qui permettra aux utilisateurs du système financier de mieux comprendre le marché financier et de développer leur capacité à évaluer les risques, à gérer leurs ressources, et à protéger leurs droits.

**« La promotion de l'expansion des services financiers par la création d'un fonds de subvention qui favorisent l'élargissement des produits et de services financiers ainsi que l'accroissement de la couverture des zones géographiques et des groupes démographiques qui ne sont pas actuellement inclus. »**

La BCE administrera le fonds de subvention dont on se servira, entre autres, pour cofinancer des projets d'assistance technique et d'obtenir des biens, des services, des technologies et d'autres éléments nécessaires pour étendre la portée des Institutions financières internationales (IFI) et des Structures financières populaires.

**« L'expansion des canaux de distribution des envois des immigrants pour permettre l'inclusion des bénéficiaires, en particulier dans les zones pauvres et rurales, dans le système financier formel à travers les entités locales financières. »**

Un plan de marketing a préconisé les avantages de l'utilisation des caisses populaires connectées au Système national de paiement comme une voie alternative et plus économique pour envoyer et recevoir des envois de fonds entre les résidents équatoriens en Espagne et aux Etats-Unis et leurs familles en Equateur. Les ressources du Fonds multilatéral d'investissement du Groupe de la Banque interaméricaine de développement ont été allouées à l'achat de logiciel comptable pour plusieurs caisses populaires administratives et sera installé dans les caisses populaires qui adhèrent au Système national de paiement.

La BCE s'efforcera d'intégrer toutes les caisses de crédit et d'épargne dans le secteur de l'économie populaire et solidaire au Système national de paiement. La BCE émettra également une réglementation afin de régir la collecte et le paiement à travers un réseau étendu grâce à la participation des Institutions financières internationales, des caisses populaires et d'autres participants indirects au Système national de paiement.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

# Fidji

## La Banque de réserve des Fidji

## PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque de réserve des Fidji
Engagements pris	en septembre 2011

« En 2013, 197 000 étudiants de tous les 910 écoles des Fidji auront accès à l'éducation financière dans les matières principales à l'école. »

Banque de réserve des Fidji

Lors du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière 2011 tenu à Riviera Maya, au Mexique, la Banque de réserve des Fidji (RBF) s'est engagée à prendre des mesures concrètes et réelles en vue de promouvoir une plus grande inclusion financière dans le pays. En vertu de la Déclaration, la RBF a annoncé des engagements portant sur quatre domaines stratégiques principaux : les services financiers via téléphones mobiles, la protection des consommateurs, les données et la mesure, et la stratégie nationale. Un an plus tard, la RBF a évalué ses progrès, a souligné ses réalisations, et élaboré des stratégies supplémentaires pour atteindre ses objectifs.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Assurer le leadership et un soutien complet au Groupe de travail national sur l'inclusion financière des Fiji pour atteindre 150,000 citoyens non bancarisés (17% de la population) grâce à un effort coordonné au niveau national d'ici 2014. »

A ce jour, la RBF a atteint environ 60% de l'objectif de 150,000 personnes. Pour calculer ce chiffre, la RBF a pris en compte un large éventail de services financiers abordables et accessibles actuellement disponibles aux segments pauvres et mal desservies de la population.

Allant de l'avant, la RBF poursuivra son approche collaborative « une seule équipe, nombreux partenaires » pour atteindre ses objectifs nationaux à moyen terme. La RBF travaille en étroite collaboration avec des partenaires pour développer et fournir des produits d'inclusion financière innovants et un cadre réglementaire approprié pour soutenir l'investissement et la prestation de nouveaux services par les principaux intervenants. Reconnaisant le rôle essentiel qu'elle joue dans l'atténuation des risques chez les pauvres, la RBF sensibilise le public à la microassurance comme un autre moyen pour atteindre son cible de 150,000 personnes.

La RBF assure le leadership, le soutien financier et administratif au Groupe de travail national sur l'inclusion financière (NFIT) et ses groupes de travail.

« Défendre l'importance de l'éducation financière et soutenir l'actuel Programme FinEd des Fidji pour intégrer l'éducation financière dans les programmes scolaires existants des Fidji de la 1ère classe à 13e d'ici 2013. »

Au début de l'année scolaire 2012, 14 écoles primaires et 14 secondaires dans les zones urbaines et rurales ont adhéré au Projet de développement du programme scolaire en matière d'éducation financière (FinEd), qui apprend aux étudiants la gestion et l'investissement de leur argent. Il est prévu que d'ici 2013, 197,000 étudiants de toutes les 910 écoles des Fiji auront accès à l'éducation financière dans les matières principales. Parce que l'éducation financière est intégrée dans les matières de base comme les

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

mathématiques, l'anglais, les sciences sociales, et les études commerciales, chaque étudiant bénéficiera d'une formation FinEd par an. Les écoles championnes sont surveillées par le ministère de l'Éducation en vue du déploiement complet du programme FinEd dans toutes les écoles en 2013.

Le projet FinEd des Fidji est géré conjointement par le ministère de l'Éducation et le Programme d'inclusion financière du Pacifique (PFIP) et est financé par AusAID Fidji. Le projet appuiera le développement des ressources documentaires scolaires localisées, la formation des enseignants en service et l'introduction de l'éducation financière dans les programmes de formation des enseignants. On a conçu ces ressources de façon à s'assurer qu'elles sont pertinentes, intéressantes, rentables, faciles à reproduire et facilement disponibles. Toutes les 28 écoles championnes utilisent actuellement des supports pédagogiques à des niveaux particuliers de qualité et la réponse a été très favorable jusqu'ici.

Le PFIP est un programme à l'échelle du Pacifique qui fournit des services financiers durables aux ménages à faible revenu. Il est financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID), le Fonds d'équipement des Nations Unies, l'Union européenne et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et il opère à partir du Centre du PNUD pour le Pacifique.

Afin de promouvoir l'éducation financière des adultes, les institutions financières à travers le pays ont été encouragées à fournir une formation financière à leurs employés et à assurer la formation au niveau communautaire. Depuis 2010, la RBF et le Groupe de travail national sur l'inclusion financière (NFIT) ont organisé des expositions autour de l'inclusion financière dans le pays et ont considérablement attiré l'attention sur l'alphabétisation financière dans les zones traditionnellement mal desservies. À compter du 30 avril 2012, 24,767 adultes ont bénéficié d'une formation en matière d'alphabétisation financière. La RBF continue à soutenir et à encourager les organisations existantes et nouvelles à assurer la formation financière. Une campagne radiophonique sur l'alphabétisation financière sera lancée en août en deux langues (Fidji et hindi).

**« Procéder à une mise à niveau complète des données sur l'inclusion financière par une enquête sur les compétences financières d'ici 2012 pour mesurer le niveau actuel des compétences financières aux Fidji, et recueillir des données pour s'aligner sur l'ensemble des indicateurs de base afin de produire des indicateurs comparables dans le réseau de l'AFI avant 2013. »**

Une enquête nationale sur les compétences financières des ménages à faible revenu a été réalisée en novembre 2011. Les résultats de l'enquête seront examinés lors d'un atelier prévu pour les 5 et 6 septembre 2012 et influenceront la formulation d'une stratégie nationale visant à améliorer l'alphabétisation financière dans le pays. En outre, la RBF prend part au Projet de données du Groupe de travail des îles du Pacifique (PIWG) de l'AFI, dont l'objectif est de développer un cadre de données qui comprend une base de données robuste et accessible, et les indicateurs d'inclusion financière pour le suivi, la planification et l'élaboration des politiques.

**« Créer un cadre législatif et réglementaire propice aux systèmes de paiement (y compris les services financiers via téléphones mobiles) et à la microfinance en vue d'encourager l'expansion des services d'épargne et des structures qui favorisent une plus grande inclusion financière avant 2013 ».**

La RBF travaille avec le gouvernement fidjien et la Banque mondiale sur l'élaboration d'un décret relatif au Système national de paiement pour réglementer et appuyer les systèmes de paiements à grande valeur et à faible valeur qui ne sont pas actuellement pris en compte dans la Loi sur les banques. Les commentaires des parties prenantes sur le projet de loi ont été évalués par un consultant de la Banque mondiale et sont en cours d'intégration dans le décret de la RBF. Il sera transmis au Bureau du solliciteur général et finalisé plus tard cette année.

Toutes les banques commerciales aux Fidji ont appliqué la Politique sur la supervision bancaire n° 14 de la RBF, qui définit les exigences minimales pour permettre aux banques commerciales de créer des divisions et des unités internes de microfinance. Depuis le 30 avril 2012, 51,000 comptes bancaires de microdépôts ont été ouverts à la suite de cette initiative. La RBF a également effectué des examens sur place dans sept IMF et a soumis les résultats lors d'une réunion du Conseil des ministres en novembre 2011. Le gouvernement fidjien a approuvé les termes de référence pour une assistance technique dans la rédaction d'un décret sur la microfinance et cela sera transmis au PIWG pour examen et commentaires avant le recrutement d'un consultant pour donner une assistance technique à l'élaboration de cette loi.

La RBF a adopté une approche proactive en 2010, en autorisant deux ORM (Vodafone et Digicel) à fournir des services financiers à travers les réseaux de téléphonie mobile. Depuis lors, les deux ORM ont activement recherché et collaboré avec de nouveaux partenaires pour développer de nouveaux services et produits via les téléphones mobiles, tels que les paiements pour les biens et les services publics et les envois de fonds aux niveaux national et international. La RBF est en train de déterminer s'il faut percevoir l'intérêt sur les fonds accumulés dans les comptes fiduciaires en monnaie mobile détenus auprès des banques commerciales. La RBF est également en train d'élaborer des politiques pour réglementer les distributeurs bancaires.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

# Kenya

## La Banque centrale du Kenya

## PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque centrale du Kenya
Engagement pris	en septembre 2011

## PROFIL DU PAYS

Région	Afrique sub-saharienne
Population adulte	22,520,481
Définition d'un adulte	Plus 15 ans
Unités administratives	47 comptés

## DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	1,063
Nombre total de distributeurs	8,809
Nombre total des DAB	2,217
Autres	-
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>1</sup>	5.4
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès	s/o
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès	s/o

## DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	s/o
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	5,276
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	5.7%
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	796

Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Les données de 2012.

<sup>1</sup> Nombre total des points d'accès aux services de dépôts et de retraits, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000 habitants

Lors du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière en septembre 2011, la Banque centrale du Kenya (CBK) a annoncé quatre engagements spécifiques au titre de la Déclaration de Maya qui nécessitent des mesures tangibles et délibérées vers une plus grande inclusion financière. Les engagements portent sur les domaines politiques suivants : les données et la mesure, les services financiers via téléphones mobiles, les services bancaires financiers et les distributeurs bancaires et la protection des consommateurs.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Promouvoir une politique d'inclusion financière fondée sur les faits et procéder à une enquête nationale actualisée sur l'inclusion financière. »

Le Kenya continue d'aligner son paysage d'inclusion financière sur la Vision 2030, un plan directeur pour transformer le pays en une nation à revenu intermédiaire d'ici de 2030. Pour sa part, la CBK soutient le développement d'un secteur bancaire stable, efficace, sûr et inclusif. Depuis qu'elle a pris des engagements énoncés dans la Déclaration de Maya en septembre 2011, le nombre de comptes de dépôts bancaires au Kenya a passé de 13,7 à 14,9 millions (Juin 2012), tandis que plus de 18 millions de Kenyans ont maintenant accès à des services financiers via téléphones mobiles.

La CBK a achevé les préparatifs logistiques nécessaires pour mener une enquête FinAccess mise à jour en 2012. Les instruments de collecte de données ont été élaborés et une maison de recherche (TNS RMS) a été engagée pour mener l'enquête. En outre, le cadre d'échantillonnage « NASSEP V » du Programme national d'enquête par sondage et évaluation est en cours d'élaboration pour formuler des grappes d'échantillonnage représentatifs des structures actuelles aux niveaux national et des comtés. L'enquête FinAccess débutera au dernier trimestre de 2012. Ses résultats dresseront un compte rendu empirique de l'état actuel de l'inclusion financière au Kenya.

« Promouvoir l'extension du crédit accessible et abordable en élargissant le mécanisme de partage des informations sur le crédit au-delà du secteur bancaire en tant que mesure vers le partage complet et exhaustif des dossiers d'informations de crédit. »

Le mécanisme de partage des informations sur le crédit qui a été déployé pour le secteur bancaire en 2010 s'est considérablement développé. Entre septembre 2011 et juin 2012, les banques ont examiné plus de 700,000 rapports de crédit.

Afin d'approfondir et d'étendre le mécanisme au-delà du secteur bancaire, la Loi de finances 2012 a modifié la Loi sur la Banque centrale du Kenya, la Loi sur les banques et la Loi sur la microfinance afin d'inclure :

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

- les dispositions relatives au partage d'informations sur le crédit entre les institutions agréées en vertu de la Loi sur les banques et les institutions autorisées selon la Loi sur la microfinance. L'objectif de l'amendement est d'harmoniser les cadres de partage des informations sur le crédit (CEI) entre ces institutions.
- les dispositions permettant aux banques de divulguer des informations positives et négatives sur leurs clients aux Agences d'évaluation du crédit (CRC) agréées si ces renseignements sont requis par les banques et les agences agréées.

La CBK, en collaboration avec l'Association kenyane des banques et d'autres acteurs, a lancé la 2e phase de l'Initiative kenyane de partage des informations sur le crédit (KCISI) en février 2012. Suite à cela, un certain nombre d'activités a été entrepris pour améliorer le cadre et le mécanisme du CIS. Le but ultime de cette phase est d'établir un mécanisme exhaustif de partage des fichiers complets d'informations sur le crédit auquel participeront tous les principaux prestataires du crédit.

« Passer en revue et améliorer la transparence dans la divulgation des informations sur les frais et les taux débiteurs afin de promouvoir l'autonomisation des consommateurs et le comportement approprié sur le marché. »

La CBK est avancé dans le développement d'un portail Web pour communiquer des informations sur les frais bancaires et les taux débiteurs au public. La mise à l'essai du portail Web et l'assurance qualité sont en cours et seront finalisées avant que le portail soit mis en œuvre au quatrième trimestre de 2012 (attendu).

La Loi sur la Banque centrale du Kenya a été modifiée pour faciliter la publication et le partage des informations sur les taux débiteurs et les taux d'intérêt sur les dépôts exigés ou offerts par diverses institutions (à compter de mai 2012).

Les règles prudentielles en matière de protection des consommateurs, portant transparence et divulgation, ont été publiées pour consultation publique en mai 2012 et devraient être publiées d'ici la fin de 2012.

« Examiner et ancrer une réglementation proportionnée sur les distributeurs bancaires et de paiement afin de catalyser un nombre accru des points d'accès aux services financiers. »

Le nombre de points d'accès aux services financiers au-delà des succursales traditionnelles ne cesse de croître, ce qui élargit l'accès aux services financiers pour les Kenyans. Le nombre de distributeurs de paiement agissant pour le compte des fournisseurs de services de paiements via téléphones mobiles s'élèvent à plus de 60,000 alors que les banques ont contracté plus de 12,000 agents. La CBK, en collaboration avec les acteurs gouvernementaux et autres, continue à approfondir les réformes pour stimuler l'expansion des points d'accès aux services financiers.

Suite à l'adoption de la Loi sur le Système national des paiements (SNP) en décembre 2011, la « Réglementation relative aux transferts électroniques de détail et aux émetteurs de la monnaie électronique » a été examinée. Ces examens ont intégré les commentaires de l'industrie et la réglementation sera partagée avec le Bureau du Procureur général avant d'être finalisée et publiée pour

« Depuis la déclaration de Maya en septembre 2011, le nombre de comptes de dépôts bancaires a augmenté de 13,7 à 14,9 million à la fin de juin 2012, tandis que plus de 18 millions de Kenyans ont maintenant accès à des services financiers via téléphones mobiles. »

Banque centrale du Kenya

faciliter la mise en œuvre de la Loi sur le SNP. Les principaux objectifs de la réglementation sont les suivants : 1) permettre la fourniture des transferts de détail et la prestation des services de paiement électronique sans compromettre la sécurité et l'efficacité du système national des paiements ; et 2) définir les normes minimales pour la protection des consommateurs et la gestion des risques que tous les fournisseurs des transferts de détail seront tenus de respecter.

Un projet révisé portant directives relatives aux distributeurs bancaires des banques commerciales, intégré dans les directives révisées prudentielles, a été distribué à l'industrie pour commentaires. Les directives révisées, qui proposent d'élargir la portée des distributeurs admissibles et de revoir les critères d'admissibilité, devraient être déployées au troisième trimestre de 2012. Les propositions ont également été faites pour modifier la Loi sur les banques pour intégrer des « sous-distributeurs » et l'utilisation des modèles d'agrégation des distributeurs. Les autres propositions législatives sur les distributeurs bancaires sont en discussion avec le ministère des Finances.

Les « Directives sur la nomination et les opérations des distributeurs tiers par les institutions de microfinance collectrices de dépôts » ont été publiées et opérationnalisées le 2 janvier 2012 pour permettre aux institutions de microfinance collectrices de dépôts (DTM) de recourir à des tiers pour fournir certains services de dépôts sur leur compte. En outre, les « Directives sur l'ouverture, la réinstallation et la fermeture des bureaux et des agences de marketing des DTM » ont été publiées le 17 mai 2012 afin de permettre aux DTM d'entreprendre les activités de collecte de dépôts dans les bureaux de marketing et les agences indépendantes ou habitées. Etant donné que les directives sur les DTM ont été émises et mises en œuvre, les DTM sont maintenant en train de soumettre des demandes de déploiement des réseaux de distributeurs et des bureaux de marketing. Une DTM a déjà été autorisée à établir réseau d'agences.

## Rapports nationaux sur les progrès (suite)

# Malawi La Banque de réserve du Malawi

### PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque de réserve du Malawi
Engagement pris	en septembre 2011

### PROFIL DU PAYS

Région	Afrique sub-saharienne
Population adulte	6,283,174
Définition d'un adulte	Plus de 18 ans
Unités administratives	28 districts

### DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	331
Nombre total de distributeurs	s/o
Nombre total des DAB <sup>1</sup>	261
Autres*	546
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>2</sup>	0,5
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès	100%
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès	100%

### DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	19%
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	1,459
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	s/o
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	155

Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Les données de 2008 et 2010.

\* Appareils des Points de vente (POV) n'exécutant que les opérations de retrait

<sup>1</sup> Tous les DAB n'exécutent que les opérations de retrait

<sup>2</sup> Nombre total des points d'accès aux services de dépôt et de retrait, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000

En vertu de la Déclaration de Maya, la Banque de réserve du Malawi (RBM) s'est engagée envers les approches et les actions spécifiques qui répondent à un engagement plus grand visant à accroître la population adulte bancarisée au Malawi de 19% à 40% en 2014. Les engagements couvrent plusieurs domaines : les services financiers via téléphones mobiles, les distributeurs bancaires, la protection des consommateurs et les données et la mesure. Un an plus tard, la RBM a évalué ses progrès et identifié des opportunités pour avancer et atteindre tous ses objectifs.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Introduire les distributeurs bancaires avant le premier trimestre de 2012. »

Au cours de la dernière année, la réglementation relative aux distributeurs a été développée et des réunions ont été organisées pour recueillir les commentaires et assurer l'adhésion de tous les intervenants clés. On a également sollicité des commentaires à travers un examen par les pairs par le Groupe de travail sur les services financiers via téléphones mobiles (MFSWG) de l'AFI lors de sa réunion en Russie en avril 2012. Conformément à la Loi sur les services financiers, la RBM publiera cette réglementation dans le Journal officiel du Malawi, avant la publication officielle. La réglementation a déjà été soumise au ministère des Finances.

En outre, la RBM a autorisé trois banques, lors du premier trimestre de 2012, à déployer les distributeurs sur une base pilote en attendant la publication de la réglementation dans le Journal officiel. Les progrès de ces banques seront mesurés pour évaluer l'impact des distributeurs sur le nombre de nouveaux comptes de dépôt ouverts depuis l'approbation.

« Continuer à promouvoir des solutions de paiement via téléphones mobiles. »

La RBM a publié les directives relatives aux solutions de paiement via téléphones mobiles sont dirigées par les ORM, a autorisé un ORM à déployer une solution non bancaire de paiement via téléphones mobiles, et évalue actuellement la demande d'un autre ORM. Allant de l'avant, la RBM passera en revue des directives sur les solutions de paiement mobiles dirigées par les ORM. Le projet de loi sur les systèmes de paiement a été élaboré et mis au point et est maintenant en cours d'adoption.

Le Groupe de coordination de la monnaie mobile (MMCG), dont les membres proviennent de la RBM, de l'Association des consommateurs du Malawi, des ORM, de l'USAID au Malawi, et de la Banque mondiale (Bureau du Malawi) a été créé afin de coordonner la mise en œuvre des mesures visant à intensifier l'adoption de la monnaie mobile. La RBM procédera à une commutation nationale pour assurer l'interopérabilité des guichets automatiques et des points

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

de vente, qui fourniront des solutions de paiement mobile. La RBM prévoit également de renforcer ses capacités afin d'assurer la surveillance des systèmes de paiement, y compris la monnaie mobile.

### « Élaborer et commencer à recueillir les données sur l'inclusion financière. »

Basé sur la Série des indicateurs de base de l'inclusion financière de l'AFI, la RBM a développé un modèle de base pour la collecte des données sur l'offre en matière d'inclusion financière. Le modèle a été partagé avec l'ensemble des banques pour commentaires avant que la RBM débute officiellement la collecte des données sur l'offre en ce qui concerne l'inclusion financière.

### « Développer une stratégie de tarification optimale transparente pour aboutir à des produits et à des services financièrement abordables et inclusifs pour tous. »

Les directives sur les divulgations ont été émises à des banques du pays, ce qui les oblige à publier leurs frais et tarifs pour divers produits et services pour que le public prenne des décisions éclairées. Dans les directives récemment publiées (Juin 2012), la RBM a également intégré les dispositions relatives à la transparence, à la divulgation et à la vérité en matière de crédit pour les institutions de microfinance non-collectrices de dépôts.

Aux fins de publication, la RBM élabore actuellement des principales fiches d'informations pour la transparence et la divulgation, les directives destinées à d'autres institutions financières non bancaires, et des tableaux de comparaison des prix pour toutes les institutions financières.

### « Elaborer une stratégie nationale d'alphabétisation financière et d'éducation des consommateurs avant juin 2012. »

Dû aux retards dans le recrutement des consultants pour une étude de base sur les capacités financières et une étude documentaire sur l'offre des produits financiers (deux tâches considérées comme indispensables pour l'élaboration d'une stratégie nationale d'alphabétisation financière et d'éducation des consommateurs), on a raté la date cible de juin 2012. Néanmoins, l'enquête pilote a été achevée en février 2012 et la RBM entreprend une enquête de base et une étude documentaire sur les capacités financières avant la fin du dernier trimestre de 2012. Le plan révisé a pour but de lancer la stratégie d'alphabétisation financière et d'éducation des consommateurs d'ici la fin de juin 2013.

« Le Groupe de coordination de la monnaie mobile a été établi et a attiré l'adhésion de la RBM, l'association des consommateurs, les opérateurs des réseaux mobiles, l'USAID au Malawi, et la Banque mondiale (Bureau du Malawi) afin de coordonner la mise en œuvre des mesures visant à intensifier l'adoption de la monnaie mobile. »

Banque de réserve du Malawi

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

# Mexique

## La Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV)

## PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Commission nationale des banques et des valeurs mobilières
Engagement pris	en avril 2012

## PROFIL DU PAYS

Région	Amérique latine et Caraïbes
Population adulte	79,820,742
Définition d'un adulte	Plus de 15 ans
Unités administratives	2,456 municipalités

## DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	14,631
Nombre total de distributeurs	21,071
Nombre total des DAB <sup>1</sup>	36,809
Autres	-
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>2</sup>	4,5
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès	60%
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès	95%

## DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	s/o
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	12,150
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	s/o
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	4,227

Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Les données de décembre 2012.

<sup>1</sup> Les données sur le nombre des DAB exécutant les opérations de dépôt et de retrait ne sont pas disponibles<sup>2</sup> Le nombre total des points d'accès aux services de dépôt et de retrait, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000

Comme l'un des hôtes du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière de l'année dernière à Riviera Maya, au Mexique, la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV) a joué un rôle clé dans la conception, le développement et le lancement de la Déclaration de Maya. Un an plus tard, la CNBV continue à assurer le leadership en matière d'inclusion financière en enregistrant des progrès significatifs et remarquables dans la réalisation de ses engagements envers la Déclaration de Maya.

Au cours de la dernière année, le Mexique a soutenu activement le programme d'inclusion financière au niveau mondial, notamment à travers sa présidence du G20 en 2012. Son leadership se reflète également dans les actions de promotion des initiatives d'inclusion financière dans le pays, tels que le Conseil national d'inclusion financière qui a été créé récemment. Le Mexique a commencé à mettre en œuvre les services bancaires via téléphones mobiles et les distributeurs bancaires et promeut également l'éducation financière et les régimes de protection des consommateurs.

Avant le Sommet du G20 à Los Cabos en juin 2012, l'hôte du G20, et le président mexicain Felipe Calderón, a demandé une plus grande coopération et un engagement à la fois des pays du G20 et non du G20 pour prendre des mesures qui permettraient de faire avancer les systèmes financiers plus inclusifs. Le président Calderón a également supervisé le lancement du « Défi de l'inclusion financière G2012 du Mexique : solutions innovantes pour débloquent l'accès » et a annoncé le lancement du Programme d'apprentissage par les pairs en matière d'inclusion financière du G20, auquel l'AFI a été nommée comme l'un des principaux partenaires d'exécution.

En vertu de la Déclaration de Maya, la CNBV s'est engagée à prendre des mesures tangibles et mesurables afin de promouvoir une plus grande inclusion financière dans les différents domaines politiques, y compris les services financiers via téléphones mobiles, les services financiers via distributeurs, les données et la mesure, et l'élaboration d'une stratégie nationale. Un an plus tard, la CNBV a évalué ses progrès dans la réalisation de ses engagements envers la Déclaration de Maya comme décrit ci-dessous.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Organiser des politiques et des stratégies d'inclusion financière au sein du Conseil d'inclusion financière créé par le président Calderón. »

Le Conseil national d'inclusion financière est en phase de mise en œuvre et la CNBV est en train d'élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

### « Lancement d'une enquête sur la demande. »

Une enquête sur la demande a été achevée en mai 2012 et la CNBV analyse actuellement ses résultats.

« Définir des objectifs précis dès que nous avons les résultats de l'enquête et ces objectifs doivent se centrer sur l'utilisation des services financiers. Ces objectifs seront des objectifs nationaux, non pas ceux de la CNBV. »

Les objectifs spécifiques seront définis une fois l'analyse de l'enquête sur la demande est terminée, peut-être en septembre 2012.

« Avoir un distributeur ou une succursale bancaire dans chaque municipalité d'ici 2014. »

Le Conseil national collabore avec ses groupes de travail afin d'identifier de nouvelles politiques pour promouvoir une plus grande couverture des points d'accès aux services financiers.

« S'assurer que les trois plus grandes banques de détail qui, ensemble, représentent plus de 50% des actifs dans le pays pour offrir des produits mobiles interopérables d'ici 2012, accompagné d'une stratégie commerciale visant l'ouverture massive de comptes bancaires. »

Les nouveaux modèles économiques pour les plates-formes de téléphones mobiles ont été lancés et sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif d'impliquer les trois plus grandes banques de détail d'ici la fin de l'année 2012.

« Publier des informations trimestrielles sur les transactions électroniques en mars 2012, ce qui comprend le nombre de transactions, le type de transactions, et le canal de transactions - que ce soit les terminaux de point de vente, les distributeurs automatiques de billets, les téléphones mobiles, les succursales, les distributeurs bancaires ou l'Internet. »

La CNBV « Rapport sur l'inclusion financière » fournira des informations supplémentaires sur les transactions et sera publié en août 2012.

« Jouer un rôle aussi important au sein de l'AFI qu'avec tous les membres de l'AFI. »

La CNBV poursuit ses divers engagements avec l'AFI, y compris en tant que membre du comité directeur, président du Groupe de travail sur les services financiers via téléphones mobiles (MFSWG), vice-président du Groupe de travail sur les données d'inclusion financière (FIDWG), et un Champion politique pour les données d'inclusion financière.

« De nouveaux modèles économiques pour les plates-formes de téléphones mobiles ont été lancés et sont en cours d'atteindre l'objectif d'assurer l'implication des trois plus grandes banques de détail d'ici la fin de l'année 2012. »

Commission nationale des banques et des valeurs mobilières (CNBV), Mexique

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

# Namibie

## La Banque de Namibie

### PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque de Namibie
Engagement pris	en mars 2012

« FinScope Namibie 2011 a été lancé en Mars 2012, et a fourni des informations utiles en ce qui concerne l'inclusion financière en Namibie, y compris le fait que le niveau de l'exclusion financière en Namibie réduit de 51,7% en 2007 à 31% en 2011. »

Banque de Namibie

La Banque de Namibie (BoN) a réalisé des progrès significatifs dans son programme d'inclusion financière en l'intégrant comme un élément essentiel de sa Stratégie globale du secteur financier. Le Conseil des ministres namibien a examiné et approuvé la Stratégie en décembre 2011, et la prochaine étape est le lancement officiel. Les efforts nationaux d'améliorer de l'inclusion financière étant en cours, la BoN a pris des engagements en vertu de la Déclaration de Maya en mars 2012 dans les domaines suivants : l'élaboration d'une stratégie nationale, les données et la mesure, l'alphabétisation financière et la protection des consommateurs. De même, la Banque de Namibie s'est engagée à assurer la participation interactive avec les principaux intervenants alors qu'elle évalue les progrès accomplis à ce jour et les défis restants à atteindre ses objectifs.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Lancer la Stratégie du secteur financier en avril 2012 et débuter la mise en œuvre effective des plans / des stratégies identifiés pour améliorer l'inclusion financière en Namibie. »

Avant le lancement de la Stratégie du secteur financier, il a été convenu qu'un plan de mise en œuvre détaillé soit d'abord élaboré, ce qui a entraîné des changements dans le calendrier initial. Le plan de mise en œuvre a été élaboré, examiné et approuvé par le Conseil d'inclusion financière lors de sa réunion du 25 juin 2012. Cette approbation a ouvert la voie pour le lancement officiel de la Stratégie, prévu pour août 2012. De diverses activités ont déjà eu lieu dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie. Les progrès importants dans l'année écoulée comprennent :

- le déploiement d'un compte bancaire de base offert par tous les établissements bancaires pour ceux qui gagnent N\$ 2,000 par mois ou moins ;
- la mise en œuvre d'une réglementation régissant la fourniture des services de monnaie électronique en Namibie.

En préparation pour le lancement officiel de la Stratégie du secteur financier en août 2012, la BoN est en train de développer un système de suivi et d'évaluation pour le plan d'action qui débutera également cette année. Le processus de recrutement d'un expert pour ce travail a commencé.

« Recueillir les données pour compiler les indicateurs d'inclusion financière en 2012 afin d'informer les décideurs en allant de l'avant. »

Outre la compilation des données en conformité avec la Série des indicateurs de base de l'inclusion financière<sup>1</sup>, les résultats de l'Enquête FinScope 2011 du pays ont été publiés en mars 2012. Les informations recueillies à travers cette enquête fournissent des indications précieuses sur l'inclusion financière en Namibie, y compris une réduction

<sup>1</sup> <http://www.afi-global.org/library/publications/measuring-financial-inclusion-core-set-financial-inclusion-indicators>

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

globale du niveau de l'exclusion financière de 51,7% de la population en 2007 à 31% en 2011. Malgré ces progrès, l'enquête a également révélé la nécessité d'améliorer la qualité de l'inclusion financière en Namibie. La BoN a participé à la cinquième réunion du Groupe de travail sur les données d'inclusion financière (FIDWG) de l'AFI en mars 2012 afin de comprendre et d'améliorer les méthodes de collecte de données pour compiler des indicateurs d'inclusion financière. La BoN a l'intention de continuer à participer au FIDWG, à la fois pour profiter des possibilités de réseautage offertes et utiliser les leçons apprises des pays pairs pour faire de nouveaux progrès dans ce domaine.

### « Créer un cadre adopté aux activités d'alphabétisation financière et lancer sa mise en œuvre en 2012. »

La Stratégie d'alphabétisation financière 2012-2014 est désormais en place et l'Initiative pour l'alphabétisation financière (FLI) a été officiellement lancée le 15 mars 2012. De diverses autres activités d'alphabétisation financière sont en cours. Le principal défi à ce jour a été le manque d'indicateurs de base pour l'alphabétisation financière. Pour ce faire, le Secrétariat de la FLI envisage de mener une enquête de base en 2012 et entamer le processus d'acquisition des services d'un cabinet ou d'un expert pour mener l'enquête. Les partenaires de la FLI (dont la BoN) se sont engagés à poursuivre les activités d'alphabétisation financière déjà en place et à exécuter la Stratégie d'alphabétisation financière 2010-2014.

### « Se doter d'un cadre de protection des consommateurs et assurer et suivre sa mise en œuvre. »

Un document de position sur la législation sur la protection des consommateurs en Namibie a été discuté et approuvé par le Conseil d'inclusion financière lors de sa réunion du 25 juin 2012. Le document servira d'un apport essentiel à la législation globale sur la protection des consommateurs envisagée pour le pays. Or, il n'y en a aucune en Namibie, mais la Commission de réforme et de développement du droit et le ministère du Commerce et de l'Industrie dirigent les efforts pour développer une telle législation. La BoN poursuit des consultations avec des parties prenantes concernées et soumettra le document de position à la Commission de réforme et de développement du droit en tant que contribution à la législation envisagée.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

# Nigeria

## La Banque centrale du Nigeria

## PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque centrale du Nigeria
Engagement pris	en septembre 2011

## PROFIL DU PAYS

Région	Afrique sub-saharienne
Population adulte	84,700,000
Définition d'un adulte	Plus de 18 ans
Unités administratives	s/o

## DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	5,665
Nombre total de distributeurs	s/o
Nombre total des DAB <sup>1</sup>	9,961
Autres*	97,167
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>2</sup>	0,7
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès	s/o
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès	s/o

## DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	32%
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	3,157
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	s/o
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	56,9

Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Les données sur la dimension d'accès proviennent de 2012, les données sur la dimension d'usage proviennent de 2010.

\* Point de vente (POS)

<sup>1</sup> Nombre des DAB exécutant les opérations de dépôt et de retrait

<sup>2</sup> Nombre total des points d'accès aux services de dépôt et de retrait, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000

A Riviera Maya, la Banque centrale du Nigeria (CBN) s'est engagée à élaborer une stratégie nationale d'inclusion financière en vue de réduire le pourcentage de la population adulte du pays sans accès aux services financiers de 46,3% à 20% d'ici 2020. Au cours des douze derniers mois, on a réalisé des progrès significatifs tant dans le développement de la stratégie nationale et que dans la mise en œuvre des solutions politiques clés de la stratégie.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« **Elaborer une stratégie nationale pour l'inclusion financière.** »

La stratégie nationale d'inclusion financière du Nigeria a été développée afin d'harmoniser les politiques existantes et d'améliorer la coordination entre les nombreuses institutions au Nigeria dont le travail a un impact sur les résultats de l'inclusion financière. La stratégie nationale reconnaît explicitement l'importance des politiques d'inclusion financière efficaces et cohérentes pour la réalisation des objectifs fondamentaux de la CBN.

► Cf. figure 1

Le processus de développement de la stratégie nationale a commencé avec un examen approfondi des données existantes pour identifier les caractéristiques des personnes financièrement exclues et des canaux potentiels pour les atteindre. En général, cet exercice de diagnostic a mis en évidence des taux élevés d'exclusion et la prévalence de l'utilisation des services financiers informels. Les données ont également souligné la nécessité d'une attention particulière pour atteindre les groupes vulnérables tels que les jeunes et les femmes, ainsi que les disparités géographiques entre différentes régions.

► Cf. figure 2

Lors de l'élaboration de la stratégie, cinq facteurs principaux menant à l'exclusion financière dans le pays ont été identifiés :

- faible revenu
- longues distances des points de vente bancaires
- manque de connaissances financières
- coût élevé des services financiers
- lourdeur des exigences

► Cf. figure 3

« **Définir les objectifs pour l'accès au financement.** »

Conformément à l'engagement de la CBN en vertu de la Déclaration de Maya envers la réalisation d'une inclusion financière de 80% au Nigeria en 2020, la stratégie nationale a fixé des objectifs ambitieux tant pour la pénétration des produits financiers que pour l'extension de la portée des canaux de distribution. Ceux-ci seront suivis annuellement

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

FIGURE 1: COMMENT L'INCLUSION FINANCIERE REpond AUX OBJECTIFS DE LA CBN

### OBJECTIFS

<b>S'assurer de la stabilité monétaire et des prix</b>	La CBN sera mieux en mesure d'influencer le comportement à l'égard de l'épargne, de l'investissement et de la consommation à travers le changement des taux d'intérêt et de change, une conséquence directe de la participation accrue des nigériens dans le secteur financier formel.
<b>Émission de la monnaie légale au Nigeria</b>	Accroître la pénétration des paiements électroniques et sans numéraire permettra de réduire le coût de gestion de trésorerie et de réduire ainsi le coût de l'émission de la monnaie légale.
<b>Maintenir des réserves externes pour sauvegarder la valeur internationale du naira</b>	L'accès amélioré au financement pour les (M) PME en raison de l'Inclusion financière (crédit octroyé sur la base de l'épargne mobilisée) conduira à une plus grande productivité et à une augmentation des exportations non pétrolières - et la demande subséquente pour le Naira permettra de stabiliser sa valeur.
<b>Promouvoir un système financier sain au Nigeria</b>	L'inclusion financière mènera au développement d'un système financier stable financé par des économies non volatiles qui sont robustes et qui protègent contre les chocs externes.
<b>Donner des conseils économiques et financiers au Gouvernement fédéral</b>	La CBN sera mieux en mesure de conseiller le gouvernement car une participation accrue au système financier formel permettra d'accroître la visibilité de la performance de l'économie.

FIGURE 2: MESURE DE BASE DE L'INCLUSION ET DE L'EXCLUSION FINANCIERE AU NIGERIA

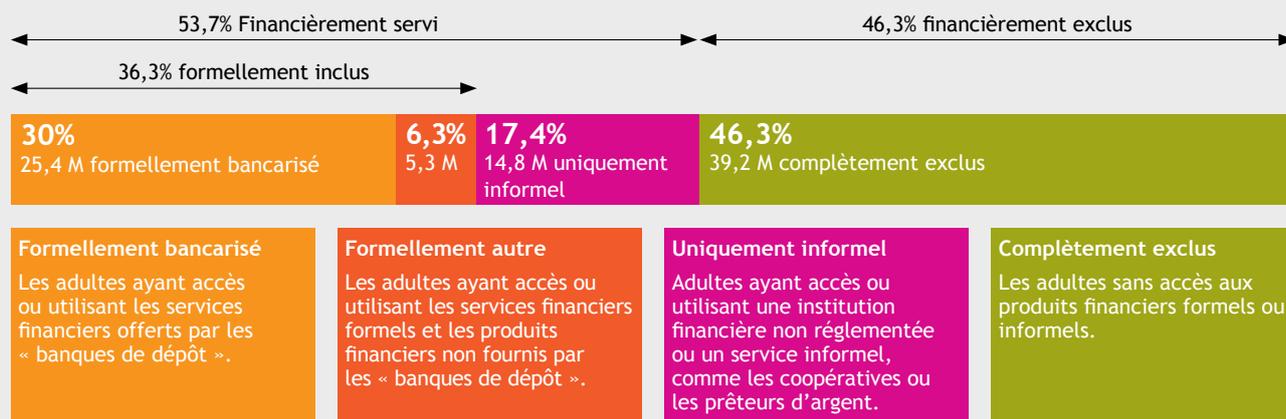


FIGURE 3: LA STRATÉGIE A TENTÉ D'IDENTIFIER DES SOLUTIONS POLITIQUES POUR RÉPONDRE À CHACUN DE CES CINQ OBSTACLES À L'INCLUSION FINANCIÈRE :

BARRIÈRE	SOLUTIONS POLITIQUES IDENTIFIÉES DANS LA STRATÉGIE NATIONALE	
<b>1 Faible revenu</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Crédits subventionnés tels que ceux basés sur la ristourne d'intérêt</li> <li>Alphabétisation financière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Amélioration de l'environnement des affaires</li> <li>Renforcement des capacités (autonomisation des consommateurs)</li> </ul>
<b>2 Longues distances</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Distributeurs bancaires de détail</li> <li>Utilisation de terminaux des points de vente</li> <li>Utilisation des distributeurs automatiques de billets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Services bancaires / paiements via téléphones mobiles</li> <li>Augmentation du nombre des succursales bancaires</li> </ul>
<b>3 Manque de connaissances financières</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Programme dynamique en matière d'alphabétisation financière</li> <li>Campagne d'édification et de sensibilisation</li> </ul>	
<b>4 Coûts élevés des services financiers</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'un Fonds de développement des MSME qui sera utilisé avec un programme de ristourne d'intérêt</li> <li>Programme de liaison entre les banques, les fonds de développement et les IMF, les MFB, les coopératives, les groupes informels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de l'épargne</li> <li>Utilisation des distributeurs bancaires de détail</li> <li>Utilisation des points de vente et des distributeurs automatiques de billets</li> </ul>
<b>5 Lourdeur des exigences</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Alphabétisation financière / éducation financière</li> <li>Echelonnement des exigences KYC</li> </ul>	

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

### Nigeria La Banque centrale du Nigeria

(suite)

en utilisant un nouveau mécanisme de collecte des données sur l'inclusion financière, en collaboration avec le Bureau national des statistiques.

En ce qui concerne l'accès, Les objectifs spécifiques sont :

	PÉNÉTRATION EN 2010 (%)	OBJECTIFS POUR 2020 (%)
Paievements	36	70
Épargnes	24,2	50
Crédit	2,0	40
Pensions	5,0	40
Assurances	1,0	40

Source : stratégie nationale inclusion financière du Nigeria, 2012

Pour atteindre ces taux accrus d'accès, la stratégie nationale comprend également des objectifs pour étendre la portée des canaux de distribution, en mettant l'accent sur l'utilisation des réseaux de distributeurs et en élargissant considérablement la fourniture des distributeurs automatiques de billets et des terminaux de point de vente pour élargir l'accès au-delà des succursales bancaires traditionnelles :

	2010 (POUR 100,000 PERSONNES)	OBJECTIFS POUR 2020
Réseau de succursales bancaires	6,8	7,6
Réseau de succursales bancaires des institutions de microfinance	2,9	5,0
Distributeurs automatiques de billet	11,8	203,6
Distributeurs bancaires de détail	0	62
Terminaux des points de vente (PDV)	13,3	850

Source : stratégie nationale inclusion financière du Nigeria, 2012

#### « Mettre en œuvre la stratégie nationale d'inclusion financière »

La CBN a déjà commencé à mettre en œuvre les priorités politiques identifiées, tout en poursuivant le développement de la stratégie nationale. Les principales réalisations initiales comprennent :

- l'élaboration des directives sur les distributeurs bancaires et la création d'un partenariat pour permettre le Service postal du Nigeria (NIPOST) d'agir comme distributeur de détail dans la fourniture des services financiers ;
- l'octroi de licences à 15 opérateurs des programmes de paiement via téléphones mobiles à fournir des services commerciaux de paiement via téléphones mobiles à travers le pays, avec des approbations en principe de 9 autres opérateurs en attendant une phase pilote réussie ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre hiérarchisé KYC ;

- un cadre d'alphabétisation financière a été élaboré et publié pour consultation. La CBN défendra et coordonnera cette initiative afin de s'assurer que les impacts à court terme des programmes d'alphabétisation financière se traduisent en résultats à long terme ; et
- l'élaboration d'un cadre de protection des consommateurs et la création d'un nouveau service de protection des consommateurs au sein de la BCN pour veiller à sa mise en œuvre.

Afin de coordonner les activités des nombreux intervenants ayant des rôles dans la réalisation de la stratégie, un Secrétariat d'inclusion financière est en train d'être établi au sein de la CBN. L'exécution sera supervisée par le Comité de coordination de la réglementation des services financiers (FSRCC), qui comprend la CBN, la Société d'assurance des dépôts du Nigeria, la Commission des valeurs mobilières, le Commissaire aux assurances, la Commission des affaires corporatives, et le ministère fédéral des Finances. Le FSRCC relève à son tour du Conseil économique national (NEC), présidé par le vice-président du Nigeria.

#### PROCHAINES ETAPES ET FUTURS DEFIS

Conformément à ses engagements, le Nigeria a dressé une feuille de route pour la réduction de la proportion des adultes financièrement exclus de 46,3% en 2010 à 20% en 2020. Un programme d'inclusion financière a été mis au point avec des stratégies et des objectifs clairs en matière d'élaboration des politiques. Ces politiques viseront à faciliter l'accès aux services financiers via téléphones mobiles et distributeurs et des opérations à travers des points de vente et des DAB, tout en établissant des cadres d'alphabétisation financière et de protection des consommateurs. Un certain nombre de défis importants, qui seront abordés dans les prochains mois, demeurent. Il s'agit de :

- finaliser les directives sur les distributeurs bancaires et le cadre d'alphabétisation financière ;
- poursuivre les efforts pour s'assurer de l'adhésion de tous les acteurs clés à la stratégie nationale, y compris un atelier national des parties prenantes ;
- élaborer un cadre solide pour le suivi et l'évaluation ;
- poursuivre l'échange des connaissances avec des pairs, en mettant l'accent sur l'étude de différents modèles pour le développement des services financiers via téléphones mobiles.

Le réseau de l'AFI continuera à suivre les progrès de la CBN avec un grand intérêt alors qu'elle exécute la Stratégie nationale d'inclusion financière du Nigeria et cherche à faire de ses engagements envers la Déclaration de Maya une réalité dans les années à venir.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

# Pérou

## La Surintendance des banques et des sociétés d'assurances (SBS) du Pérou

## PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA

	
Membre	Surintendance des banques et des sociétés d'assurances (SBS) du Pérou
Engagement pris	en septembre 2011

## PROFIL DU PAYS

Région	Amérique latine et Caraïbes
Population adulte	18,296,583
Définition d'un adulte	Plus 18 ans
Unités administratives	1,835 districts

## DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	3,172
Nombre total de distributeurs	9,204
Nombre total des DAB	5,122
Autres*	-
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>1</sup>	7,3
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès	33%
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès	81%

## DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	82%
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	9,252
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	25,10%
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	3,465

Lors du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière 2011 de l'AFI à Riviera Maya, au Mexique, la Surintendance des banques et des sociétés d'assurances (SBS) du Pérou s'est engagée à prendre des mesures concrètes et mesurables pour promouvoir une plus grande inclusion financière dans les domaines des services financiers via téléphones mobiles, des services bancaires via distributeurs, de la protection des consommateurs et de la microépargne. Comme l'un des coorganisateur du GPF de l'année dernière, l'apport de la SBS du Pérou au lancement réussi de la Déclaration de Maya a été inestimable, et son leadership dans le réseau de l'AFI se reflète dans les progrès remarquables réalisés au cours des douze derniers mois.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Promulguer une loi régissant l'utilisation de la monnaie électronique. »

Le Congrès péruvien a examiné une version révisée du projet de loi réglementant les caractéristiques de base de la monnaie électronique en tant qu'instrument de promotion de l'inclusion financière. A la suite de cet examen, la Commission économique du Congrès a proposé un projet de loi qui, une fois approuvée, sera soumis pour approbation à l'Assemblée du Congrès cette année.

« Améliorer l'accès. Les caissiers correspondants passeront de 30% à 50% du nombre actuel de 10,000 à 13,000 ou 15,000. Déployer les services bancaires via téléphones portables. »

En juin 2012, le nombre de distributeurs de détail (caissiers correspondants) au Pérou a atteint 13,784. De nouveaux projets liés aux services bancaires via téléphones mobiles en cours lanceront un nombre important de nouveaux distributeurs de détail.

« Renforcer ces deux amplifications en déployant des comptes de base, qui sont déjà réglementés, mais qui doivent être mis en œuvre pour être pleinement opérationnels. »

Au moins trois projets, qui font des comptes de base un produit clé des services financiers via téléphones mobiles, sont en cours de mise en œuvre. La SBS participe régulièrement aux consultations des entités contrôlées concernant la réglementation des comptes de base et la façon dont ces comptes peuvent devenir un outil puissant pour l'inclusion financière. La SBS sera activement impliquée dans la promotion de l'utilisation des comptes de base à travers des distributeurs bancaires.

Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Les données de décembre 2012.

\* % de la population totale vivant dans les unités administratives ayant au moins un point d'accès a été calculé utilisant la population totale au lieu de la population adulte totale

<sup>1</sup> Le nombre total des points d'accès aux services de dépôt et de retrait, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

### Pérou

#### La Surintendance des banques et des sociétés d'assurances (SBS) du Pérou

(suite)

« Améliorer considérablement la transparence de la réglementation et l'utilisation des services financiers : passer en revue des produits actuellement sur le site Web et autrement expliqués de façon à assurer qu'ils sont plus proches à ceux effectivement disponibles sur le marché. »

La SBS est en train de restructurer RETASAS, un outil en ligne de comparaison des prix hébergé sur le site Web de la SBS, avec la contribution des institutions financières réglementées. Sur le site Web, les utilisateurs peuvent comparer les coûts et les rendements totaux financiers, y compris les taux d'intérêt et les frais des produits financiers les plus représentatifs (prêts et dépôts) offerts par les institutions financières. Les produits spécifiques prédéfinis par la Surintendance (coût total d'un prêt à la consommation de 1,500 dollars US à être remboursé en 12 versements mensuels) sont également offerts sur le site Web RETASAS. Pour actualiser les informations fournies aux utilisateurs, la SBS passe en revue des informations sur les produits réels offerts dans différentes régions de la part des institutions financières. L'analyse de ces informations permettra à la SBS d'inclure les produits les plus récents et représentatifs sur son site Web. Ce projet est achevé à 70%.

La Surintendance poursuit le développement et la mise en œuvre de ces projets et fournira les informations sur les coûts et les rendements financiers des produits les plus représentatifs sur le site Web restructuré destiné aux Consommateurs financiers. Après l'achèvement de la révision et de la restructuration du RETASAS, le REPRIMAS sera révisé afin d'améliorer et d'élargir les informations actuellement publiées. Le REPRIMAS est une plate-forme en ligne sous forme de RETASAS qui dessert le marché de l'assurance et permet actuellement aux utilisateurs de comparer les coûts et la couverture de quelques contrats d'assurance communs. L'objectif est d'analyser le marché de l'assurance pour identifier davantage des produits d'assurance à être inclus au REPRIMAS - des produits qui sont à la fois faciles à comparer et souvent demandés par les utilisateurs.

La Surintendance essaie également une version actualisée du site Web « Vecteur des prix ». Présentée d'une manière plus utile pour les personnes ayant peu de connaissances financières, cette nouvelle version inclura de meilleures informations sur les instruments financiers et les conditions. De nouvelles fonctions ont été ajoutées à l'application graphique pour permettre aux utilisateurs d'accéder à d'autres outils pour comprendre le marché financier actuel. La phase de test est presque terminée et la Surintendance ajoutera le nouveau contenu au site Web de production.

« Ventiler les instruments financiers disponibles par région géographique. Sachant que les différents types d'opérations auront lieu dans différentes parties du pays, la Surintendance adaptera sa réglementation sur la transparence et s'assurera que les informations disponibles sont proches à la réalité dans chaque région. »

« Une nouvelle loi a été adoptée [pour] améliorer la situation des consommateurs de services financiers et autoriser la Surintendance de passer en revue des contrats relatifs aux produits et services financiers offerts aux utilisateurs finaux et aux micro-entreprises. »

La surintendance des banques et des sociétés d'assurances (SBS) du Pérou

Sur le nouveau site Web RETASAS, les informations seront présentées par région. La Surintendance continue à développer et à mettre en œuvre ce projet.

Ayant pour but de promouvoir la fourniture et l'utilisation des produits et des services financiers à l'échelle régionale, la Surintendance est en train de dresser une carte qui contiendra les informations régionales et même de district. Jusqu'à présent, la Surintendance a identifié les informations sur les indicateurs socio-économiques ainsi que les informations sur l'accès et l'utilisation des services financiers qui pourraient être pertinentes pour la base de données cartographique. Les applications cartographiques similaires ont également été révisées de façon à analyser leurs caractéristiques et fonctionnalités. A la fin d'août 2012, l'objectif consiste à concevoir l'interface Web et à achever les spécifications fonctionnelles de cette carte.

« Simplifier les présentations de nos informations sur la transparence afin qu'elles soient plus facile à lire. »

Il y a un projet en cours visant à reconcevoir le site Web de la SBS, à restructurer le sous-portail destiné aux consommateurs financiers et à créer un nouveau sous-portail d'Education financière. La présentation de l'information sera plus conviviale avec une meilleure distribution de contenu. A la fin de 2012, l'objectif est de lancer cette plate-forme d'apprentissage électronique au public, avec initialement 14 cours de formation en matière d'alphabétisation financière et de lutte contre le blanchiment d'argent en cours de développement. Le projet se déroule conformément au calendrier initial. Les futures activités comprendront l'élaboration de cours supplémentaires et la vulgarisation de la plate-forme, en particulier chez les utilisateurs potentiels.

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

De même, les informations saisies dans RETASAS seront présentées dans le site Web restructuré destiné aux consommateurs financiers d'une manière claire et compréhensible. Le nouveau site Web affichera les informations les plus pertinentes sur les principaux produits par région, ce qui facilitera la compréhension des informations pour les consommateurs qu'en ce moment. Il est important de souligner que la Surintendance n'éliminera aucune information sur le site Web destiné aux consommateurs financiers. Plutôt, de nouveaux tableaux condensés et conviviaux indiquant le coût financier total permettront aux utilisateurs de consulter les informations les plus pertinentes à un coup d'œil. Néanmoins, s'ils le souhaitent, ils seront également capables d'accéder aux tableaux complets.

En même temps, la Surintendance développe un site dédié aux appareils mobiles. Ce projet est achevé à 44%, les travaux de développement et de déploiement étant toujours en cours.

**« Passer en revue des contrats par lesquels nos citoyens interagissent avec le système financier pour créer un champ de concurrence plus équitable et pour assurer qu'ils sont en espagnol simple. Ainsi, ils peuvent réellement comprendre plus clairement, se passant, dans la mesure du possible, du jargon juridique qui les caractérise actuellement. »**

Une nouvelle loi a été promulguée (loi n ° 29888) qui modifie le Code de protection des consommateurs (Loi n ° 29,571) et la Loi complémentaire à la Loi sur la protection des consommateurs (Loi n ° 28,587), améliorant la situation des consommateurs de produits financiers et autorisant la SBS à passer en revue des contrats pour les produits et services financiers offerts aux utilisateurs finaux et aux micro-entreprises. En conséquence, la réglementation connexe est actuellement en cours de révision afin d'inclure les exigences de la nouvelle loi et d'éviter les mauvaises pratiques déjà détectées dans la supervision. Cela aura un impact sur les conditions générales de contrat.

Les directives sur les clauses types des contrats de consommation ont également été élaborées et soumises à diverses unités de la Surintendance pour commentaires et suggestions.

Enfin, on a promulgué une autre loi (loi n ° 29878), qui permet au superviseur d'identifier les clauses abusives dans le domaine médical, la santé et les contrats d'assurance médicale, et d'interdire leurs utilisations.

## Rapports nationaux sur les progrès (suite)

# Philippines La Banque centrale des Philippines (BSP)

### PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque centrale des Philippines
Engagement pris	en septembre 2011

### PROFIL DU PAYS

Région	Asie de l'Est et Pacifique
Population adulte	64,342,120
Définition d'un adulte <sup>1</sup>	-
Unités administratives	1,634 municipalités

### DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	9,015
Nombre total de distributeurs	13,158
Nombre total des DAB <sup>2</sup>	10,658
Autres*	26,326
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>3</sup>	4,7
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès <sup>4</sup>	69%
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès <sup>5</sup>	88%

### DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	s/o
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	5,848
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	s/o
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	s/o

Dernière septembre à Riviera Maya, au Mexique, la Banque centrale des Philippines (BSP) a rejoint d'autres pays membres de l'AFI en s'engageant à prendre des mesures concrètes et délibérées pour faire progresser l'inclusion financière. La Déclaration de Maya a été une précieuse occasion d'annoncer des objectifs et des buts clairs, de mesurer et de suivre les progrès et de trouver des moyens d'aller de l'avant en permanence. Un an plus tard, la BSP a évalué ses engagements envers la Déclaration afin de déterminer si les progrès ont été réalisés et d'identifier les initiatives pour atteindre ses buts et objectifs.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Poursuivre l'inclusion financière côte-à-côte avec le rôle de la promotion de la stabilité des prix et financière. »

En Février 2012, la BSP a créé un Comité de pilotage de l'inclusion financière présidé par son gouverneur. La création du Comité a signalé que la BSP a adopté l'inclusion financière comme une initiative stratégique clé pour exercer son mandat d'assurer la stabilité économique et financière. Un document du Comité de pilotage (Ordre de Bureau de la BSP 283, 2012) stipule explicitement que « l'inclusion financière et la stabilité économique et financière se renforcent mutuellement. » Seuls deux autres comités internes sont présidés par le gouverneur - le Comité de

### STRUCTURE DU COMITE DE PILOTAGE ET GROUPES DE TRAVAIL



Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Les données de décembre 2011.

\* Comprend les prêteurs sur gages, les cambistes, les changeurs de monnaie, les agents de transfert de fonds et d'autres institutions financières non bancaires

<sup>1</sup> Il n'existe pas de définition officielle du terme « adulte » par le Conseil national de la coordination des statistiques (NSCB) ou l'Office national des statistiques (ONS). Cette définition est conforme à la pratique de la BSP en ce qui concerne les études antérieures

<sup>2</sup> Les informations sur le nombre de DAB permettant les opérations de dépôt et de retrait ne sont pas disponibles

<sup>3</sup> Le nombre total des points d'accès aux services de dépôt et de retrait, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000

<sup>4</sup> Les unités administratives désignent les municipalités. Seules les agences bancaires et les agents de transfert de fonds sont pris en compte car les données sur l'emplacement municipal des agents CICO ne sont pas encore disponibles

<sup>5</sup> La population totale adulte a été utilisée parce que les données sur le nombre d'adultes par municipalité ne sont pas disponibles

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

« Créer un environnement favorable permettant à tous les adultes d'avoir un compte de dépôt. »

### LA BSP A CREE UN ENVIRONNEMENT POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE PROPICE AUX MODELES NOVATEURS QUI PERMETTRONT L'EXPANSION DE L'ACCES AUX SERVICES FINANCIERS. CES POLITIQUES COMPRENNENT :

#### Définition des comptes de dépôt simples

Le compte de microdépôt a été spécialement conçu pour répondre aux besoins et aux capacités des petits épargnants. Ce compte d'épargne de base exige le maintien d'un solde minimum de moins de 100 PhP et n'est pas soumis à des frais de dormance. En proposant ce produit, la BSP espère promouvoir et encourager une culture d'épargne parmi les populations pauvres et à faible revenu.

#### Fourniture des bureaux bancaires à frais modiques

La BSP a publié des directives sur l'établissement des bureaux microbancaires (MBO) afin de donner aux banques la possibilité d'élargir leur réseau de succursales physiques, en particulier dans les zones où il serait impossible d'établir des succursales à part entière. Ces bureaux ont pour but de répondre aux besoins particuliers des populations à faible revenu et non bancarisées, en particulier les clients de la microfinance et les Philippins à l'étranger et leurs bénéficiaires.

#### Abaissement des barrières à l'acquisition des clients

La BSP a mis à jour la réglementation anti-blanchiment pour permettre aux banques d'externaliser le traitement de l'exigence KYC selon laquelle les renseignements et les documents personnels sont collectés face-à-face à une tierce partie, comme des distributeurs bancaires. Cette réglementation surmonte un obstacle majeur au service de ceux qui sont exclus du système bancaire alors qu'ils sont bancables (respect de la réglementation LCB comme KYC face-à-face, les exigences d'identification, etc.). Cela étend également la portée physique existante des banques et réduit le coût d'acquisition de nouveaux clients. La décision d'ouvrir un compte et de fournir des crédits, cependant, repose toujours sur la banque.

stabilité monétaire et le Comité de stabilité financière - ce qui montre l'engagement sérieux de la banque centrale à poursuivre l'inclusion financière comme un domaine prioritaire.

La structure du Comité de pilotage est étroitement alignée avec la nouvelle stratégie d'inclusion financière de la BSB, qui a été développée à partir des leçons apprises et des expériences en matière de promotion de l'inclusion financière.

En raison de cet environnement favorable, les acteurs commerciaux ont créé des solutions innovantes pour améliorer l'accès à l'épargne. Un exemple est la première banque de microfinance mobile du pays qui a ouvert plus de 100,000 comptes de dépôt en six mois. Cette banque utilise plus de 1200 magasins de dépôt et de retrait de la monnaie électronique comme points d'accès à la banque.

L'approche de la BSP consiste à développer une politique permettant aux institutions bancaires et non-bancaires de créer des solutions plutôt que de définir un calendrier cible spécifique pour atteindre l'objectif. Allant de l'avant, la BSP examinera soigneusement l'utilisation des comptes de dépôt et les questions de protection des consommateurs connexes.

« Assurer la transparence des prix et la loyauté envers les clients. »

La BSP a publié de nouvelles règles pour assurer la vérité et la transparence dans les prêts. Selon les nouvelles règles, les banques sont tenues de facturer des intérêts sur le solde impayé d'un prêt au début d'une période d'intérêt. Cette règle interdit effectivement la charge des taux d'intérêt plats et d'autres méthodes trompeuses qui présentent un taux d'intérêt contractuel nettement plus bas que le taux d'intérêt effectif réel (EIR). Le calcul de l'EIR comprend toutes les charges financières : intérêts, frais, charges de

service, remises et d'autres frais d'octroi de crédit. Les nouvelles règles exigent également un format standard de partage d'informations pour s'assurer que chaque emprunteur reçoit les informations nécessaires sur son prêt d'une manière simple et facile à comprendre.

Afin de garantir des conditions égales dans l'application de ces règles, la BSP a publié la réglementation relative aux institutions financières bancaires et non bancaires relevant de sa juridiction. Elle a également coordonné avec d'autres organismes réglementaires ayant émis des règles parallèles visant des entités d'octroi de crédit relevant de leurs compétences. L'application des nouvelles règles a débuté en juillet 2012.

La BSP est fermement convaincu que cet ensemble de règles créera un environnement concurrentiel plus équitable et plus robuste pour les fournisseurs de crédit et, surtout, assurera que les consommateurs sont mieux informés et protégés. Cette réglementation est également très appropriée - les appels à la protection accrue des consommateurs s'intensifient au fur et à mesure que les politiques d'inclusion financière créent une gamme toujours plus large de produits et de services financiers.

Le soutien du Groupe consultatif d'assistance aux pauvres (CGAP) permet à la BSP de procéder à une pré-et post-évaluation des effets d'application et de concurrence des nouvelles règles.

« Poursuivre des programmes d'apprentissage financiers ciblés. »

La BSP poursuit également ses efforts d'éducation financière à travers des séminaires ciblés dans le pays. La participation est composée des Philippins à l'étranger et leurs familles, des étudiants, des clients de la microfinance, des personnes non bancarisées, des employés et du grand public. La BSP

## Rapports nationaux sur les progrès

(suite)

### Philippines La Banque centrale des Philippines (BSP)

(suite)

organise également les séances de formation pour ses employés en matière de finances personnelles. Annuellement, plus des dizaines de milliers de personnes sont atteintes grâce à ces programmes.

De même, la BSP travaillera, en coordination avec les autres organismes réglementaires, sur l'amélioration des programmes existants de partage d'informations et de protection des consommateurs. L'Alliance pour l'inclusion financière s'apprête à soutenir l'élaboration des avis aux consommateurs plus adéquats et efficaces.

#### « Créer un cadre de données sur l'inclusion financière. »

Avec le soutien de l'AFI, un rapport sur l'évaluation des lacunes dans les données a été réalisé. La BSP a pris des mesures proactives afin d'exécuter les recommandations du rapport, dont la création d'un poste de Coordonnateur de l'information au sein du Personnel champion du financement accessible à tous est au centre. Ce personnel supplémentaire soutient les efforts de la banque à établir un Cadre de données sur l'inclusion financière, qui est dans les phases initiales de définition d'un scénario de référence pour l'accès au financement aux Philippines.

La BSP a également créé un Groupe de travail sur la mesure et les données au sein du Comité de pilotage en matière de financement accessible à tous - une indication claire de l'objectif de la banque d'utiliser les données pour établir des points de repère, suivre les progrès et influencer les politiques.

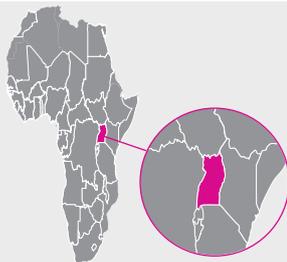
« En raison de cet environnement favorable, les acteurs commerciaux ont mis à disposition des solutions innovantes pour améliorer l'accès à l'épargne. Un exemple est la première banque de microfinance mobile du pays qui a ouvert plus de 100,000 comptes de dépôt dans six mois seulement. »

Banque centrale des Philippines (BSP)

## Rapports nationaux sur les progrès (suite)

# Ouganda La Banque de l'Ouganda

### PROFIL DU MEMBRE SIGNATAIRE DE LA DECLARATION DE MAYA



Membre	Banque de l'Ouganda
Engagement pris	en septembre 2011

### PROFIL DU PAYS

Région	Afrique sub-saharienne
Population adulte	16,331,698
Définition d'un adulte	Plus de 15 ans
Unités administratives	113 districts

### DIMENSION D'ACCES

Nombre total de succursales	497
Nombre total de distributeurs <sup>1</sup>	7
Nombre total des DAB	628
Autres*	6
Nombre total de points d'accès par 1,000 habitants <sup>2</sup>	0,3
% des unités administratives ayant au moins un point d'accès	56%
% de la population adulte totale dans des unités administratives ayant au moins un point d'accès	72%

### DIMENSIONS D'USAGE

% des adultes ayant au moins un type de compte de dépôt réglementé	s/o
Nombre de comptes de dépôt par 10,000 habitants	2,526
% des adultes ayant au moins un type de compte de crédit réglementé	s/o
Nombre de comptes de prêt par 10,000 habitants	1,100

Sources : enquête sur l'inclusion financière de l'AFI-FIDWG. Les données de 2010.

\* Sous-succursales - il s'agit d'un bureau à plein temps à des fins de comptabilité. Elle fonctionne comme une succursale complète

<sup>1</sup> Les informations sur le nombre de distributeurs bancaires et de Distributeurs automatiques de billets permettant les opérations de dépôt et de retrait ne sont pas disponibles

<sup>2</sup> Nombre total des points d'accès aux services de dépôt et de retrait, divisé par la population adulte totale, multiplié par 10,000

En vertu de la Déclaration de Maya, la Banque de l'Ouganda (BoU) a pris des engagements centrés sur les approches et les mesures spécifiques à l'égard des efforts nationaux d'inclusion financière. Ceux-ci couvrent une variété de domaines dont l'alphabétisation financière, la protection des consommateurs, les distributeurs bancaires, les services financiers via téléphones mobiles, les données et la mesure, et l'élaboration d'une stratégie nationale. Un an après, la BoU a évalué les progrès accomplis et les résultats sont remarquables.

### PROGRES DANS LA REALISATION DES ENGAGEMENTS ENVERS LA DECLARATION DE MAYA

« Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'inclusion financière fondée sur quatre piliers en 2014 :

**Pilier 1 : alphabétisation financière**

**Pilier 2 : protection des consommateurs financiers**

**Pilier 3 : innovations financières**

**Pilier 4 : données et mesure des services financiers »**

Dans le cadre de son engagement envers l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie nationale d'inclusion financière, la BoU a approuvé et lancé un Projet d'inclusion financière couvrant la période 2012 / 2014 en décembre 2011. La BoU a également intégré les quatre initiatives stratégiques dans le Plan stratégique révisé 2012-2017 aligné sur les quatre piliers identifiés dans les engagements révisés soumis à l'AFI en décembre 2011. Les ressources financières ont également été budgétisées et allouées au Projet d'inclusion financière pour 2012-13. Les quatre initiatives stratégiques sont les suivantes :

- améliorer l'alphabétisation financière
- protéger les consommateurs financiers
- améliorer les services bancaires via distributeurs, points de vente et monnaie mobile
- améliorer les données et la mesure de l'inclusion financière

Afin d'exécuter efficacement le projet, la BoU a créé quatre sous-comités chargés d'examiner chacune des initiatives. Les membres des sous-comités proviennent de différents services de la BoU et les intervenants pertinents en dehors de la BoU ont été identifiés, y compris les partenaires au développement (AFI, GIZ, Banque mondiale, FIDA), les ministères et les départements gouvernementaux, le secteur privé, les IMF et les associations. Le plan stratégique a été déployé en juillet 2012 couplé avec des plans d'action spécifiques, des résultats attendus et des échéanciers. Les activités des sous-comités se font en même temps pour ne pas compromettre les efforts précédents.

## Aller de l'avant

# Initiatives de l'AFI pour accélérer les progrès

La Déclaration de Maya n'est pas une aspiration idéaliste ; comme on peut le voir à partir des progrès présentés dans le présent rapport, il s'agit d'un ensemble réaliste, réalisable et mesurable d'engagements. C'est une déclaration qui évoluera au fur et à mesure que des circonstances nationales changent et de nouvelles connaissances et idées émergent.

Les différents pays progressent inévitablement à des rythmes différents. Cependant, ce sont des progrès au sein des pays - et non entre des pays - qui priment. S'engager envers la Déclaration de Maya est l'un des points de départ les plus importants pour faire avancer l'inclusion financière.

Ci-dessous, nous présentons quelques-unes des initiatives de l'AFI visant à aider ses membres à accélérer la traduction de leurs engagements en progrès tangibles sur le terrain.

### FOURNIR DES SERVICES SUR MESURE

Outre ses activités standards de partage des connaissances, l'AFI a été mandatée par ses 90 membres à fournir une gamme de services d'appui à la Déclaration de Maya. Ceux-ci comprennent :

- établir un mécanisme d'examen par les pairs pour aider les institutions à réaliser leurs engagements par l'appui des groupes de travail de l'AFI ;
- développer un pôle politique pour les solutions évaluées par des pairs, expertises dans différents domaines, et d'autres compétences nécessaires pour atteindre les engagements envers la Déclaration de Maya ;
- fournir des outils de plaidoyer et du soutien pour permettre aux institutions au sein des pays de gagner le soutien d'autres institutions clés nécessaires pour adopter et exécuter la Déclaration de Maya ;
- soutenir les systèmes de suivi et d'évaluation pour mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des engagements ;
- faciliter les réunions et les conférences avec des partenaires novateurs potentiels, y compris le secteur privé ;
- utiliser et tirer parti de nouvelles formes de la coopération internationale pour interroger la pensée et jeter les bases pour les prochaines percées en matière d'inclusion financière, et créer un nouveau modèle de coopération ;
- apporter un soutien financier à travers ses programmes de subventions ; et
- procéder à un examen systématique annuel des progrès du réseau de l'AFI avec un suivi intérimaire de six mois.

### PARTAGER LES PROGRES ET LES LEÇONS APPRISES

Il est largement reconnu que l'inclusion financière est une question complexe nécessitant des connaissances et des idées mondiales pour réaliser de véritables progrès : aucun pays ou institution n'a la réponse. Toutes les institutions peuvent apprendre les uns des autres et d'autres acteurs. C'est la raison pour laquelle le partage des connaissances est l'une des valeurs fondamentales sous-tendant la Déclaration de Maya.

L'AFI a coordonné un certain nombre d'événements tout au long de 2012 pour échanger des connaissances et des expériences politiques et soutenir ceux qui ont pris des engagements à atteindre leurs objectifs. Ces événements incluent le « Forum africain sur les politiques d'inclusion financière : la mise à l'échelle des services financiers à travers la technologie mobile » qui s'est tenue à Zanzibar en mars 2012, la 4e Table ronde sur l'inclusion financière des décideurs du G24 / AFI tenue lors des réunions de printemps du FMI / Banque mondiale en avril 2012, et le Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière 2012 de l'AFI à Cape Town, Afrique du Sud, en septembre 2012.

Les initiatives régionales accompagnées des plans d'action concrets ont été lancées, telles que l'Initiative politique africaine en matière de services financiers via téléphones mobiles (AMPI), et d'autres initiatives régionales dans les domaines spécifiques d'intervention se développent.

L'AFI suit et signale régulièrement des progrès en communiquant étroitement avec les représentants de chacune des institutions membres. Ces mises à jour sur les progrès et les leçons apprises seront présentées lors du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière (GPF) à Cape Town, Afrique du Sud, et sera régulièrement mis à jour dans la Zone des membres de l'AFI.

### DEVELOPPER LES PRODUITS DE CONNAISSANCES ET DES DIRECTIVES

Les groupes de travail de l'AFI sont au cœur du réseau en termes de partage d'expériences politiques techniques et pratiques et la production des connaissances. Etant donné que les quatre larges domaines d'engagement énoncés dans la Déclaration de Maya sont pris en charge par les groupes de travail de l'AFI, ils continueront à jouer un rôle clé dans la promotion de la Déclaration. Un certain nombre de produits de connaissances politiques pour appuyer l'atteinte des engagements sera élaboré et partagé par les groupes de travail de l'AFI (MFSWG, FIDWG, FINTWG et CEMCWG).

## Aller de l'avant Initiatives de l'AFI pour accélérer des progrès (Suite)

### SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT DES STRATEGIES D'INCLUSION FINANCIERE

L'AFI soutiendra la mise en œuvre du programme d'apprentissage par les pairs en matière d'inclusion financière (PLP) du G20, lancé lors du Sommet des dirigeants du G20 à Los Cabos, au Mexique, en juin 2012, avec l'engagement de 17 pays envers l'élaboration des stratégies nationales d'inclusion financière et des mécanismes de coordination nationaux. Pour soutenir les membres qui se sont engagés à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies d'inclusion financière, l'AFI mettra en place un nouveau groupe d'apprentissage par les pairs en matière de Stratégie d'inclusion financière qui sera ouvert à tous les pays participants au PLP, d'autres pays membres de l'AFI intéressés, et d'autres partenaires d'exécution du PLP tels que le Groupe de la Banque mondiale.

### FAVORISER DE NOUVELLES FORMES DE COOPERATION AVEC LES AUTRES INTERVENANTS

Il y a un vaste réseau bien établi d'organismes de soutien à l'inclusion financière disponibles pour aider les institutions à atteindre leurs engagements en vertu de la Déclaration de Maya.

Il existe des organisations à travers la chaîne de valeur capable de répondre à chacun des quatre principaux engagements, y compris tous les neuf principes du G20 sous-tendant ces engagements. Même s'il n'existe pas de « solution unique », chaque organisation a un rôle à jouer. Une plus grande clarté concernant les rôles et les avantages comparatifs des différents acteurs est nécessaire, mais les fondements de la réussite ont été établis.

En cas de besoin, l'AFI liera ce cadre de soutien avec les membres et développera nouveaux modes de collaboration avec diverses parties prenantes, notamment le secteur privé, afin d'unir les forces pour atteindre les objectifs d'inclusion financière.

### ENCOURAGER PLUS DE MEMBRES A PRENDRE DES ENGAGEMENTS

La Déclaration de Maya, et les engagements que les membres de l'AFI ont pris en vertu d'elle, ne rehausse pas seulement le profil d'un problème mondial majeur, mais offre également la visibilité publique, la redevabilité et une vision partagée solide nécessaire pour réaliser les progrès tangibles en matière d'inclusion financière.

L'AFI invite tous ses membres à soutenir et à élargir la Déclaration de Maya par leurs propres engagements. Pour participer et prendre votre propre engagement, merci de contacter l'Unité de gestion de l'AFI.

### SERVICES OFFERTS POUR SOUTENIR LES ENGAGEMENTS PRIS EN VERTU DE LA DECLARATION DE MAYA

NOM DE L'INSTITUTION	NOMBRES DE SERVICES
Banque centrale de la République d'Arménie	●
Autorité de réglementation de la microfinance du Bangladesh	
Banque centrale du Brésil	●
Banque de la République du Burundi	●
Banque centrale du Congo	● ●
Banque centrale de l'Equateur	●
Banque nationale d'Éthiopie	
Banque de réserve des Fidji	●
Banque du Ghana	●
Banque centrale de la République de Guinée	●
Banque d'Indonésie	● ●
Banque centrale du Kenya	● ● ●
Banque de réserve du Malawi	● ●
Commission nationale des banques et des valeurs mobilières du Mexique	● ●
Banque de Namibie	●
Banque centrale du Nigeria	●
Banque centrale du Pakistan	
Banque centrale du Paraguay	
Surintendance de des banques et des assurances du Pérou	● ●
Banque centrale des Philippines	● ● ●
Banque nationale du Rwanda	● ●
Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal	● ●
Banque de Tanzanie	● ● ●
Banque de l'Ouganda	● ●
Banque de Zambie	● ●

## Engagez-vous

# En août 2012, 26 institutions membres de l'AFI avaient pris des engagements mesurables en vertu de la Déclaration de Maya

### INSTITUTIONS MEMBRES DE L'AFI AYANT PRIS DES ENGAGEMENTS EN VERTU DE LA DECLARATION DE MAYA

1. Banque centrale de la République d'Arménie
2. Autorité de réglementation du microcrédit (MRA) du Bangladesh
3. Banque centrale du Brésil
4. Banque de la République du Burundi
5. Banque centrale du Congo
6. Banque centrale de l'Equateur
7. Banque nationale d'Éthiopie
8. Banque de réserve des Fidji
9. Banque du Ghana
10. Banque centrale de la République de Guinée
11. Banque d'Indonésie
12. Banque centrale du Kenya
13. Banque de réserve du Malawi
14. Commission nationale des banques et des valeurs mobilières du Mexique
15. Banque de Namibie
16. Banque centrale du Nigeria
17. Banque centrale du Pakistan
18. Banque centrale du Paraguay
19. Surintendance de des banques et des assurances du Pérou
20. Banque centrale des Philippines
21. Banque nationale du Rwanda
22. Ministère de l'Economie et des Finances du Sénégal
23. Banque centrale des Îles Salomon
24. Banque de Tanzanie
25. Banque de l'Ouganda
26. Banque de Zambie

### PRENEZ UN ENGAGEMENT

L'AFI invite d'autres membres à soutenir et à développer la Déclaration de Maya avec leurs propres engagements en vue du Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière à Cape Town, en Afrique du Sud.

Les membres devraient contacter le Dr Alfred Hannig, Directeur exécutif de l'AFI, pour participer et prendre leurs propres engagements.

#### Voulez-vous en savoir plus ?

Pour savoir plus sur la Déclaration de Maya et suivre ses progrès en ligne.



**Le site Web de l'AFI**

[www.afi-global.org/gpf/maya-declaration](http://www.afi-global.org/gpf/maya-declaration)



**Le compte Twitter de l'AFI**

@NewsAFI #MayaDeclaration



**La page Facebook de l'AFI**

[www.facebook.com/AFI.History](http://www.facebook.com/AFI.History)



**La page Wikipedia sur la Déclaration de Maya**

[en.wikipedia.org/wiki/The\\_Maya\\_Declaration](http://en.wikipedia.org/wiki/The_Maya_Declaration)

# La Déclaration de Maya sur l'Inclusion financière de l'AFI



**Nous, les membres de l'Alliance pour l'Inclusion Financière, réseau rassemblant des banques centrales, superviseurs et autres autorités de régulation financière, nous sommes rassemblés à Riviera Maya au Mexique du 28 au 30 Septembre 2011, à l'occasion du Troisième Forum mondial sur les politiques d'inclusion financière de l'AFI.**

**Reconnaissons** l'importance critique de l'inclusion financière afin d'autonomiser et transformer les vies de tous les peuples, et principalement les populations pauvres ; son rôle dans l'amélioration la stabilité financière nationales et mondiale, et sa contribution essentielle à une croissance forte et inclusive au sein des marchés en développement et émergents;

**Réaffirmons** la valeur de l'échange de savoir entre pairs, régulateurs financiers et décideurs politiques pour la définition et la mise en pratique de solutions politiques innovantes et adaptées au monde en développement;

**Nous souvenons** des efforts faits ces deux dernières années afin de renforcer et étendre le réseau de l'AFI et d'identifier et explorer les zones d'action prioritaires pour les politiques d'inclusion financière dans le monde en développement au travers de groupes de travail de l'AFI;

**Nous engageons**, en tant que réseau de régulateurs et décideurs politiques de pays en développement à:

- a. mettre en place une politique d'inclusion financière qui crée un environnement favorable à un accès rentable aux services financiers utilisant pleinement les nouvelles technologies et réduisant de façon drastique le coût unitaire des services financiers;
- b. mettre en place un cadre réglementaire stable et adapté atteignant les objectifs complémentaires d'inclusion, stabilité et intégrité financière;
- c. reconnaître la protection et l'autonomisation des consommateurs comme les bases de l'effort d'inclusion financière afin d'assurer que chaque personne soit incluse au sein du secteur financier de son pays;
- d. faire des politiques éprouvées une priorité par la collecte et l'analyse complète des données, le suivi des changements de profile de l'inclusion, et la production d'indicateurs comparables au sein du réseau.

Nous restons dédiés à faire de l'inclusion financière une réalité au travers d'actions domestiques et mondiales concertées, et en partageant de façon active le savoir et les expériences au travers du réseau de l'AFI. Nous nous engageons à impacter de façon concrète et positive l'inclusion financière afin que le monde en développement puisse fournir des services financiers durables, adaptés et rentables aux populations exclues financièrement.

### A PROPOS DE LA DECLARATION DE MAYA

La Déclaration de Maya est la première série mondiale et mesurable d'engagements pris par les gouvernements des pays en développement et émergents afin d'exploiter le potentiel économique et social des 2,5 milliards des personnes « non bancarisées » à travers une plus grande inclusion financière. Plus de 80 de ces pays - qui représentent plus de 75% de la population non bancarisée dans le monde - ont approuvé la Déclaration. Chacun des pays prend des engagements mesurables dans quatre grands domaines qui se sont avérés capables d'accroître l'inclusion financière.



#### Alliance pour l'inclusion financière

AFI, 399 Interchange Building, 24e étage, Sukhumvit Road, Klongtoey - Nua, Wattana, Bangkok 10110, Thaïlande  
t +66 (0)2 401 9370 f +66 (0)2 402 1122 e [info@afi-global.org](mailto:info@afi-global.org) [www.afi-global.org](http://www.afi-global.org)

[www.facebook.com/AFI.History](https://www.facebook.com/AFI.History)  [@NewsAFI](https://twitter.com/NewsAFI)